

# SAGE NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE

## Stratégie

**Version finale**

**Validée par la CLE lors de sa séance du 4 juin 2025**

Version du 4 juin 2025



# SOMMAIRE

<b>Avant-propos.....</b>	<b>2</b>
<b>Mot du Président.....</b>	<b>2</b>
<b>Synthèse de la stratégie .....</b>	<b>4</b>
<b>Contexte et objectifs.....</b>	<b>6</b>
Le territoire.....	6
Des objectifs de résultat définis par l'Etat et les directives européennes.....	7
Le SDAGE, un schéma régulièrement révisé, décliné dans le SAGE.....	10
La portée réglementaire d'un SAGE à travers son PAGD et son règlement.....	12
Le dérèglement climatique comme fil conducteur.....	15
Un projet issu avant tout du territoire.....	18
Un Contexte spécifique du territoire issu du diagnostic.....	20
Des objectifs formalisés par la concertation territoriale.....	23
<b>Les grands défis à relever .....</b>	<b>31</b>
DÉFI N°1 : Organiser le territoire à moyen et long termes afin de faire face au changement climatique.....	33
Définir des trajectoires d'adaptation et d'atténuation à moyen et long termes.....	34
Projeter l'évolution des usages pour maintenir un territoire attractif.....	35
DÉFI N°2 : Mettre l'eau, les sols et le végétal au cœur du devenir du territoire.....	38
Ralentir les cycles de l'eau, urbain et rural, en favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols.....	39
Développer une stratégie d'accompagnement et de maîtrise foncière à l'échelle des bassins versants.....	41
Connaître, préserver et restaurer le fonctionnement des cours d'eau et de leurs habitats.....	43
Connaître, préserver et restaurer les milieux humides.....	47
DÉFI N°3 : Prévenir les problèmes de pollution à la source par une nouvelle gestion de l'espace et des pratiques.....	49
Développer et diffuser la connaissance liée à la qualité de l'eau.....	50
Développer et prioriser la lutte contre les pollutions diffuses.....	51
Développer et optimiser la lutte contre les pollutions ponctuelles.....	54
Anticiper les risques sanitaires.....	55
DÉFI N°4 : Réduire le risque quantitatif et arbitrer un juste partage de l'eau.....	56
Actualiser la connaissance et les référentiels quantitatifs.....	57
Mettre en œuvre la sobriété pour sécuriser les usages en cohérence avec le plan national Eau.....	59
Proposer un juste partage de l'eau.....	60
Optimiser la gestion de l'eau brute et la gestion de crise.....	62
sécuriser, Optimiser, et augmenter la ressource du territoire pour assurer la transition.....	63
Défi n°5 : S'organiser collectivement, diffuser la connaissance et innover.....	67
Organiser la gouvernance et la coopération.....	68
Communiquer et former sur les enjeux liés à l'eau.....	71
Soutenir l'innovation et les expérimentations.....	72
Synthèse des défis et orientations.....	74

# AVANT-PROPOS

La stratégie est une étape intermédiaire qui donne un cap pour la rédaction à venir du PAGD et du règlement. - deux documents dans lesquels les choix faits au niveau de la stratégie seront déclinés et détaillés.

Elle représente la manière d'élaborer, de diriger et de coordonner des plans d'action et projets afin d'aboutir à un objectif déterminé, programmé sur le court ou le long terme.

C'est une étape essentielle qui permet de s'appuyer sur les objectifs généraux retenus par la Commission Locale de l'Eau pour orienter le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

En effet, la stratégie, issue de la concertation avec les acteurs locaux, permet de définir la politique de l'eau sur le territoire.

Ce document pose les grands défis du SAGE, donne les orientations et fixe un niveau d'ambition.

## MOT DU PRESIDENT

La stratégie a été adoptée à l'unanimité lors de la CLE du 4 juin 2025.

Discours du Président Dominique Gonella, le 4 juin 2025, pour son élection et de la validation de la stratégie

C'est avec une certaine humilité, mais aussi avec une certaine détermination, que je m'adresse à vous aujourd'hui en qualité de nouveau président de la Commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne. Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez pour ce mandat.

Mes premiers propos sont à l'attention de Bernard GENDRE, mon prédécesseur, qui a impulsé ce projet et a su imposer une dynamique qui fait de notre CLE ce bel outil que nous connaissons à ce jour. Ce n'est jamais facile d'être au début d'une aventure notamment sur une telle thématique que je dirai sensible.

Cette mission, nous le savons, est cruciale. Car derrière la gestion de l'eau, il y a bien plus que des chiffres, des débits, ou des infrastructures : il y a une vision du territoire, de ses habitantes et habitants, de son avenir. Nous vivons une époque de bouleversements climatiques profonds. Les sécheresses deviennent plus fréquentes, les précipitations plus violentes, la ressource Pyrénéenne diminue, les écosystèmes aquatiques sont menacés. La qualité de l'eau est fortement dégradée et fragilise notre alimentation en eau potable.

Je dois vous préciser que ma vision est claire et ma boussole l'est tout autant : l'eau est un bien commun. Elle ne peut être gouvernée ni par la logique du marché, ni uniquement par un ou quelques intérêts particuliers. Notre gestion doit être démocratique, équitable et portée par une vision de l'intérêt général.

La stratégie débattue aujourd'hui est issue avant tout du territoire, avec de la concertation sur 44 moments, plus de 3000 participations. Elle fait suite à notre atelier de travail du 12 mars.

Concrètement, tout en prenant le dérèglement climatique comme fil conducteur, plusieurs défis nous attendent défis que vous avez définis comme prioritaires :

- Premièrement : Mettre l'eau, les sols et le végétal au cœur du devenir du territoire :

Le ralentissement de l'eau partout, en favorisant son infiltration dans les sols et en développant le végétal, apparaît aujourd'hui comme une des réponses les plus efficaces vis-à-vis des multiples impacts. Cela concerne directement l'urbain et le rural, en agissant sur les bassins versants, les cours d'eau, et les zones humides associées.

- Deuxièmement : Réduire le risque quantitatif et arbitrer un juste partage de l'eau

Les règles de partage et économies d'eau, sont indispensables, mais elles ne suffiront pas à garantir l'équilibre. Pour les grandes rivières réalimentées artificiellement, la sécurisation politique, technique et économique des infrastructures doivent rester au centre de nos préoccupations.

- Et enfin : Prévenir les problèmes de pollution par une nouvelle gestion de l'espace et des pratiques

Les traitements de l'eau sont coûteux et restent vulnérables à certaines pollutions et à la température.

La réduction des pollutions à la source est une évidence. Le végétal et la mosaïque des cultures et des milieux, constituent la meilleure des assurances contre ce risque qualitatif.

Notre stratégie de ce futur premier SAGE repose non pas sur des solutions techniques ou des contraintes, mais plutôt sur le pari d'une large implication de nous toutes et tous. Elle repose sur la coopération, la diffusion de la connaissance, l'expérimentation et l'innovation

Je crois en une gestion de l'eau qui unit, qui fédère autour de l'intérêt général. La CLE n'est pas un outil technocratique : c'est un espace de dialogue, de responsabilité collective. Je tiens à souligner cet aspect pour lequel je porte une attention toute particulière.

Dans la CLE, c'est l'ensemble de la société qui est représenté. Elle assure donc une représentativité qui lui donne une pleine légitimité dans ses productions. Il faut être vigilant à maintenir cet équilibre. Si j'évoque cela c'est que, dans ce domaine, notre actualité récente nous prouve que rien n'est acquis, que la menace peut naître à tout instant. Il faut rester sur nos gardes afin que toutes les entités, les composantes de notre CLE puissent s'exprimer sans craindre d'être exclu.

Chacune et chacun d'entre nous, collectivités, syndicats, associations, agricultrices et agriculteurs, citoyennes, et citoyens sommes une particule qui, réunis au sein de la CLE, doit promouvoir l'expression de la volonté générale. Cette démarche exige le dépassement des intérêts particuliers en nous conférant la mission de poursuivre des fins qui s'imposent à l'ensemble des individus.

Pour nos rivières, pour nos enfants, pour l'avenir de la Neste et de la Gascogne : engageons-nous pleinement.

Je vous remercie.

Dominique Gonella

Président de la Commission Locale de l'Eau Neste et rivières de Gascogne

# SYNTHESE DE LA STRATEGIE

Chaque été, l'eau viendrait à manquer sur la majeure partie des coteaux et vallées de Gascogne, s'il n'y avait pas une organisation hydraulique originale et solidaire de ce territoire. Depuis plus de 100 ans, la gestion rigoureuse du canal de la Neste, puis des barrages de coteaux, est une des conditions majeures de l'aménagement du territoire, tel que nous le connaissons. La complexité et le rôle de ce dispositif a pourtant été oublié d'une grande partie de la population.

L'enjeu de l'eau a longtemps été réservé à la sphère des techniciennes et techniciens. Cependant, depuis 2022, le succès réel de toutes les rencontres organisées par notre Commission Locale de l'Eau, auprès des partenaires, des habitantes et habitants, confirme que cet enjeu est devenu une préoccupation majeure. Les menaces climatiques, les préoccupations sanitaires concernant l'eau potable, les inquiétudes quant au cadre de vie, la biodiversité, ou le maintien d'une activité économique viable sont des motivations puissantes pour une nouvelle politique de l'eau.

La stratégie proposée, issue sincèrement des attentes du territoire sur la base des données techniques et scientifiques, vise à concilier au mieux les ressources naturelles, et les actions d'aménagement économiquement réalistes. La force de ce travail collectif est de veiller à ce qu'une demande issue d'une catégorie d'acteurs ne vienne pas menacer d'autres secteurs d'activité, ou la qualité de l'environnement, ce qui nous impactera toutes et tous à terme.

Cet équilibre fragile peut être tenu si l'on considère en continu le cycle de l'eau dans son ensemble, de la goutte de pluie au robinet, en passant par le sol.

Il est peu probable que des réponses simples et immédiates suffiront à corriger les principaux désordres observés, et la stratégie doit s'inscrire dans le temps long. Or, la dynamique climatique mais aussi les évolutions sociétales et économiques modifieront certainement le contexte territorial, et il est nécessaire d'anticiper au mieux ces effets.

C'est pourquoi, cette stratégie préfère des trajectoires à des objectifs stricts, mais aussi promeut le droit à l'expérimentation prioritairement à celui de l'interdiction. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux doit permettre au territoire de se projeter, d'adapter les usages et l'action publique « sans regret », de prendre des risques par l'expérimentation, mais aussi de prendre sa part dans les politiques d'atténuation des changements climatiques.

Les multiples chemins de l'eau sont autant de défis et d'opportunités qui impliquent largement l'urbanisme et l'agriculture. Depuis le début de la démarche, il y a eu un consensus pour considérer que la bonne gestion des sols et du végétal est vitale pour les paysages, l'agriculture majoritairement pluviale, ou encore l'économie touristique.

Erosions, pollutions, tarissement trop rapide des sources, ruissellements excessifs, inondations, perte de la biodiversité et des habitats... Le ralentissement de l'eau partout sur le bassin versant, en favorisant son infiltration dans les sols et en développant le végétal, apparaît aujourd'hui comme une des réponses les plus efficaces vis-à-vis des multiples impacts. Cela concerne directement l'urbain et le rural, en agissant sur les bassins versants, les cours d'eau, et les zones humides associées.

Cependant, tout ne peut être maîtrisé et le risque zéro n'existera pas. Pour les enjeux de sécurité civile et la pérennité des infrastructures, il faut aussi savoir réserver une part de l'espace pour l'expansion des crues et la dynamique naturelle des cours d'eau.

Dans son cheminement, l'eau ne doit pas être dégradée lorsqu'elle atteint les rivières où nous puisons l'essentiel de l'eau potable, aujourd'hui en péril. Les traitements de l'eau sont coûteux et restent vulnérables à certaines pollutions et à la température. Le principe de la réduction des pollutions à la source et de gestion des rejets diffus est donc une évidence. Les données scientifiques montrent que chaque parcelle joue un rôle. Le végétal et la mosaïque des cultures et des milieux, constituent la meilleure des assurances contre le risque qualitatif. C'est au travers de l'information, d'incitations contractuelles ou de démarches volontaires, principalement agricoles, que pourra s'engager une réelle stratégie foncière au service de la qualité des eaux et des milieux.

La gestion quantitative reste aussi structurante puisque des débits suffisants toute l'année garantissent des équilibres entre milieux et usages. Les modifications lourdes du régime des eaux s'intensifient, avec la baisse du manteau neigeux des Pyrénées et la fonte plus précoce. Cela impliquera des durées d'étiage plus longues, en particulier pour les sources et ruisseaux des coteaux.

Les économies d'eau, indispensables, réduisent la vulnérabilité des usages mais ne suffiront pas à garantir l'équilibre en période d'étiage. Pour les grandes rivières réalimentées artificiellement, la sécurisation politique, technique et économique des infrastructures et moyens de régulations hydrauliques doivent rester au centre des préoccupations. La création d'ouvrages de stockage pour l'intérêt général doit s'inscrire dans le cadre de projet de territoire. Les moyens de stockage pour les intérêts économiques captant une part du ruissellement répondent à des attentes ponctuelles, et doivent s'inscrire dans une politique soucieuse des effets cumulatifs, dans une solidarité amont aval.

Quelques soient les solutions proposées pour accompagner ces évolutions, elles devront s'organiser autour d'un contrat collectif nécessitant la confiance de toutes et tous, dans les modalités de répartition des efforts et des bénéfices. Cette gestion collective est probablement le plus délicat des objectifs fixés. Il nécessite une mobilisation permanente des institutions comme des citoyennes et citoyens, pour rester ancrés dans le territoire.

Notre stratégie repose non pas sur des solutions techniques ou de contraintes, mais plutôt sur le pari d'une large implication de nous toutes et tous. Elle repose sur la coopération, la diffusion de la connaissance, l'expérimentation et l'innovation : Donner envie, avancer ensemble par des exemples qui fonctionnent, des solutions, afin d'assurer une réelle transition de notre territoire qui permettra à nos enfants de continuer à y vivre.

En tant que membres de la CLE, élu.es, partenaires, citoyen.nes il nous revient de porter collectivement cette stratégie que nous allons préciser dans notre SAGE.

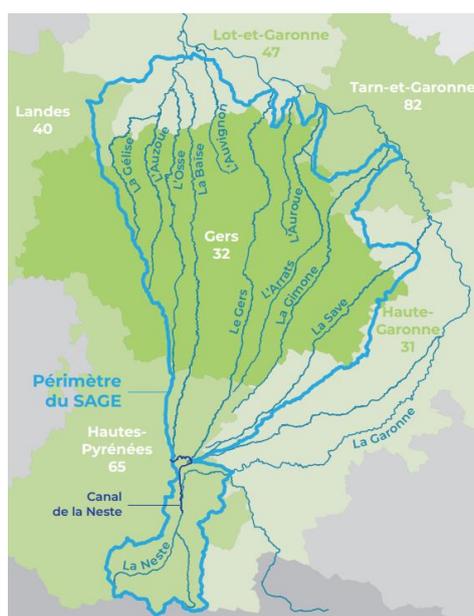
# CONTEXTE ET OBJECTIFS

## LE TERRITOIRE

Le territoire concerné est défini par l'arrêté inter-préfectoral de périmètre du SAGE NRG du 28 août 2020 qui définit son périmètre précis et définit le Préfet du Gers comme coordonnateur de la démarche. Le territoire Neste et rivières de Gascogne s'inscrit dans le grand bassin Adour-Garonne.



Le projet de SAGE Neste et rivières de Gascogne ne concerne que les eaux superficielles, avec un réseau hydrographique d'environ 13 200 km.



# DES OBJECTIFS DE RESULTAT DEFINIS PAR L'ETAT ET LES DIRECTIVES EUROPEENNES

## Directive Cadre sur l'Eau

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est une norme locale de mise en œuvre des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dans sa version « obligations de résultat ».

La politique de l'eau s'est trouvée fondamentalement refondée dans ses objectifs, ses principes et ses méthodes, depuis la transposition en droit interne par la loi du 21 avril 2004 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE).

**En termes d'objectif**, il s'agit de « prévenir et réduire la pollution des eaux, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Elle fixe des objectifs très ambitieux, qui sont la boussole de toutes les politiques publiques en matière d'eau : le bon état de toutes les masses d'eau de surface et d'eau souterraine, évalué en fonction de critères biologiques, chimiques, physico-chimiques et hydro-morphologiques »<sup>1</sup>.

La directive « ne se limite pas à énoncer, selon une formulation programmatique, de simples objectifs de planification de gestion, mais déploie des effets contraignants, une fois déterminé l'état écologique de la masse d'eau concernée, à chaque étape de la procédure prescrite par cette directive ».

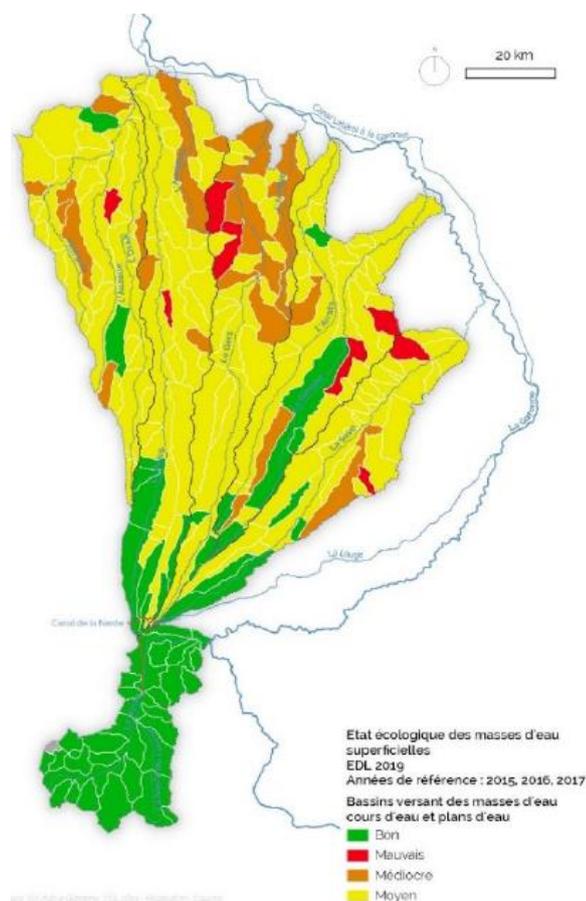
En particulier, la France doit pouvoir justifier pour le troisième cycle (2022-2027) d'une progression importante du bon état, de la non dégradation de la qualité des eaux impliquant la prévention et la limitation de l'introduction de polluants, de la réduction progressive de la pollution due aux substances prioritaires et du respect des objectifs des zones protégées au titre d'autres directives (sites Natura 2000). Des dérogations à ces objectifs chiffrés et quantifiés sont prévues et strictement encadrés avec des objectifs environnementaux moins stricts.

---

<sup>1</sup> JC LECLABART et D. QUENTIN, Rapport d'information « sur la politique européenne de l'eau », Assemblée Nationale, commission des affaires européennes, 11 décembre 2019.

Sur le territoire du SAGE, 101 des 173 masses d'eau de surface (cours d'eau et plans d'eau) ont un objectif moins strict. Des dérogations temporaires sont aussi possibles si elles sont justifiées par des événements de force majeure. Et enfin, la réalisation de projets peut répondre à des motifs d'intérêt général majeur (PIGM).

D'autres objectifs spécifiques sont propres aux zones protégées : les zones de captage d'eau destinée à la consommation humaine qui sont majoritairement des eaux superficielles, les zones de baignade surtout en plan d'eau et les sites Natura 2000.



Ces objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau constituent donc « une boussole » importante pour l'action collective sur le périmètre du SAGE, puisque 72% des masses d'eau ne satisfont toujours pas aux objectifs de bon état.

Néanmoins, la très forte modification du réseau hydrographique et du régime des eaux repousse l'échéance au-delà de 2027 pour 58% des masses d'eau.

Il faut donc viser la non-dégradation et l'amélioration substantielle de l'état écologique des eaux superficielles. Ces objectifs visent notamment la réduction des pollutions d'origine agricole et assimilées et les rejets de macro-polluants issus de l'assainissement ou des entreprises.

## Directive Cadre Inondation

D'autre part, la directive inondation impose aux États-Membres de se fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations et d'évaluer les résultats obtenus. Elle fixe une méthode de travail commune à l'échelle européenne et un calendrier intégrant un cycle de révision tous les six ans. C'est donc un processus comparable à celui de la DCE mais orienté vers trois objectifs fixés par la stratégie nationale :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser sur le court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages potentiels liés aux inondations
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Elle affiche 5 orientations stratégiques fortement liées à la gestion durable de la ressource en eau.

- Développer la gouvernance pour mettre en œuvre tous les axes de la gestion des risques
- Réduire la vulnérabilité par un aménagement durable des territoires
- Mieux savoir pour mieux agir
- Gérer de façon pérenne des ouvrages de protection
- Apprendre à vivre avec les inondations

La stratégie du SAGE a pour objet de proposer *a minima* les modalités territoriales les plus efficaces, du point de vue de la CLE, pour tendre conjointement vers les 3 objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (qualité, quantité, biodiversité) et ceux de la Directive Cadre Inondation (sécurité civile, coûts économiques, résilience post-crise).

En termes de principe économique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau, la récupération des coûts a complété celui du principe pollueur-payeur. Le portage économique du SAGE doit donc s'appuyer le plus largement possible sur les forces du territoire (les collectivités et les acteurs privés) avec néanmoins une dimension de solidarité de bassin qui peut dépasser les limites du SAGE (l'Agence de l'eau, les Régions et l'Etat).

# LE SDAGE, UN SCHEMA REGULIEREMENT REVISE, DECLINE DANS LE SAGE



Le SDAGE constitue le plan de gestion prévu à l'article 13 de la DCE. Son programme de mesures (PDM) identifie les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux. Le SAGE se présente comme la déclinaison territoriale et opérationnelle du SDAGE. Il est un instrument complémentaire du SDAGE, « lorsque cela apparaît nécessaire pour respecter ses orientations et ses objectifs » sur un périmètre géographique donné.

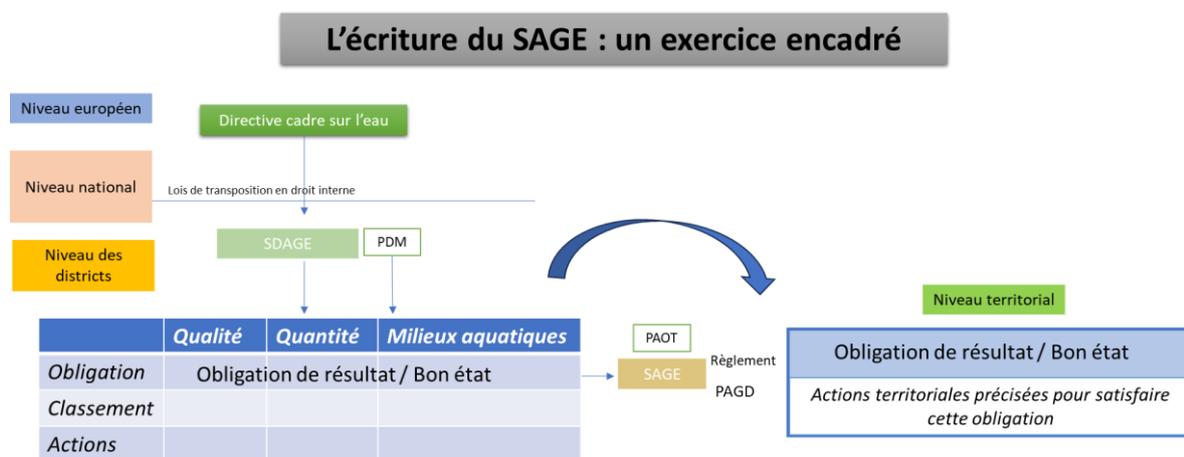
Le SDAGE, tout comme le SAGE, fixe « le cadre de décisions ultérieures d'autorisation de projets ».

Le SDAGE est un document à durée déterminée en rapport avec les objectifs communautaires, à savoir 2010-2015 / 2016-2021 / 2022-2027. Tous les six ans, il fait l'objet d'une révision en vue de redéfinir les objectifs et le niveau d'engagement de la France. Cette échelle très vaste en termes de superficie constitue une caractéristique de ce schéma.

Notons que le SDAGE en cours « Adour-Garonne » renforce des thématiques transversales dont les SAGE sont l'un des axes importants. Ainsi le SDAGE confie un rôle important au SAGE en lui demandant notamment de :

- Porter la gouvernance à la bonne échelle, améliorer la connaissance des milieux et renforcer l'information et la formation (public, élus) ;
- Protéger les secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable;
- Etudier comment réaliser des économies d'eau et les moyens de valoriser et/ou d'optimiser la gestion des ressources en eau existantes ; tout en prenant en compte le caractère socioéconomique
- Renforcer les mesures de préservation et de restauration des têtes de bassin versant et des zones humides.

Il est à noter que le SAGE Neste et Rivières de Gascogne ne traite que les eaux de surface, c'est-à-dire les eaux qui s'écoulent ou stagnent à la surface du sol, comme les rivières, lacs, canaux, plans d'eau et zones humides ainsi que les nappes alluviales. Pour ce qui concerne les eaux souterraines profondes, c'est le SAGE Eaux Souterraines de Gascogne, en phase d'émergence, qui orientera leur gestion.



La question de la Gouvernance du SAGE renvoie directement à la question des compétences légalisées des acteurs territoriaux (GEMAPI/ petit cycle de l'eau) pour sa mise en œuvre.  
Toutes les compétences permettant de répondre aux obligations communautaires n'ont pas été formalisées par la loi ; à défaut, l'Etat et ses établissements publics sont réputés être compétents pour mettre en œuvre les dispositions et actions du SAGE.

Figure 1 L'écriture du SAGE, un exercice encadré

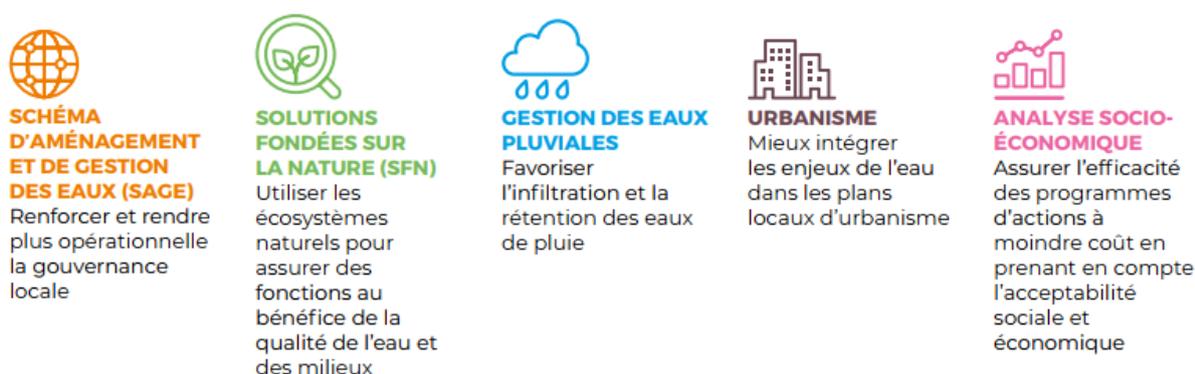


Figure 2 Thématiques transversales renforcées par le SDAGE Adour-Garonne

# LA PORTEE REGLEMENTAIRE D'UN SAGE A TRAVERS SON PAGD ET SON REGLEMENT

Le SAGE comprend deux documents complémentaires aux rôles distincts mais interdépendants :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), document d'orientation stratégique,
- et le **règlement**, document normatif à portée contraignante.

## Le PAGD : un document stratégique à portée réglementaire indirecte

Le PAGD constitue la colonne vertébrale du SAGE. Il décline la stratégie, établit les orientations générales de gestion de l'eau et fixe des objectifs qualitatifs, quantitatifs et fonctionnels à atteindre sur le territoire. Ces objectifs concernent aussi bien la préservation des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, milieux humides), que la satisfaction des différents usages (eau potable, irrigation, usages industriels, loisirs), la prévention des risques (inondations, sécheresses), ou encore l'adaptation au changement climatique.

Le PAGD identifie les déséquilibres à corriger et propose des principes d'actions pour guider les politiques publiques, les projets d'aménagement et les pratiques des usagers. Il peut recommander, par exemple, la réduction des prélèvements estivaux en période de tension sur la ressource, la limitation de l'imperméabilisation des sols, ou encore la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Sur le plan juridique, le PAGD n'est pas directement opposable aux particuliers. Toutefois, **sa portée réglementaire s'exerce à travers une obligation de compatibilité pour certains documents et décisions**. Il s'impose notamment à :

- Les **documents de planification** tels que les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), cartes communales), qui doivent être rendus compatibles avec le PAGD dans un délai de trois ans après son approbation
- Certains **documents sectoriels**, comme les Schémas Départementaux des Carrières (SDC). Cela signifie que l'implantation de nouvelles carrières ou l'extension de carrières existantes doit être cohérente avec les objectifs de gestion durable de l'eau fixés par le SAGE.

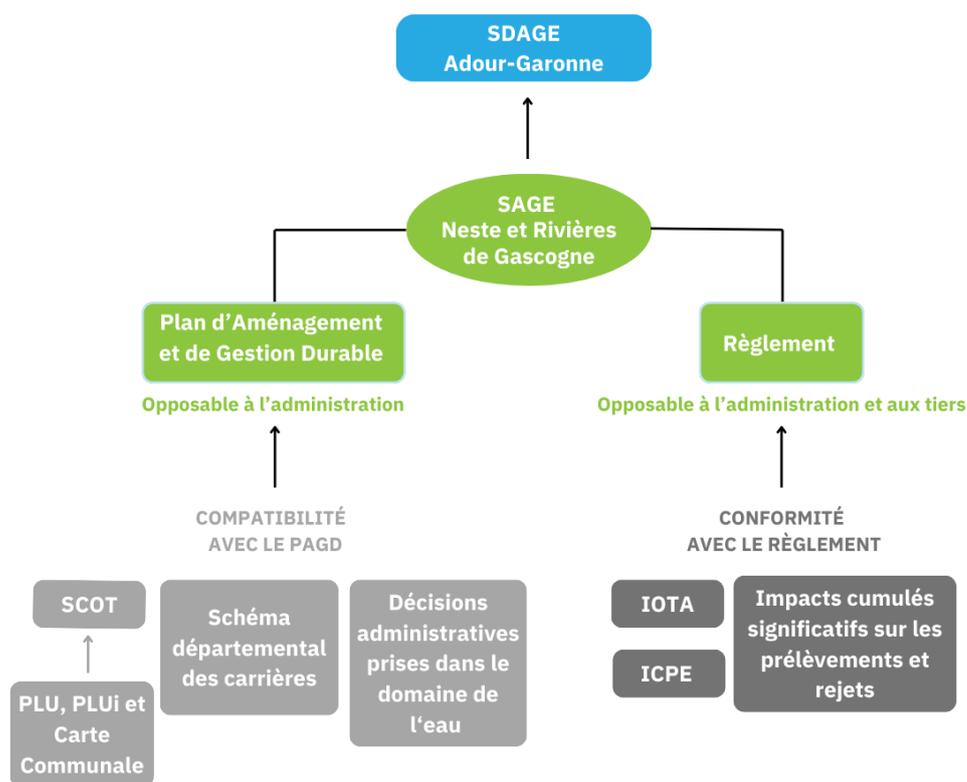
En outre, le PAGD a également une **portée sur les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau**. En effet, les autorités compétentes (services de l'État, agences de l'eau, etc.) doivent tenir compte des objectifs et des **orientations du PAGD dans l'instruction des demandes d'autorisations ou de déclarations au titre de la législation sur l'eau**. Si le règlement du SAGE s'impose de manière contraignante, **le PAGD, lui, constitue une référence obligatoire pour apprécier la cohérence d'un projet avec la stratégie locale de gestion de l'eau**. Cette prise en compte du PAGD permet d'orienter les décisions en matière de gestion quantitative, de protection des milieux ou d'usages prioritaires en période de tension sur la ressource.

## Le règlement : un document normatif à portée réglementaire directe

Le règlement du SAGE complète le PAGD en traduisant certaines de ses orientations sous forme de **prescriptions opposables**, c'est-à-dire juridiquement contraignantes. Il peut définir des règles précises applicables à des zones géographiques délimitées (ex. zones humides sensibles, secteurs à enjeux de prélèvements) ou à des catégories d'activités (ex. irrigation, rejets, travaux en lit mineur, aménagements en bordure de cours d'eau).

Le règlement est opposable aux tiers dans le cadre des procédures administratives relevant de la police de l'eau. Cela signifie que **les services instructeurs de l'État doivent vérifier la conformité des projets** (autorisations ou déclarations Loi sur l'eau) **aux prescriptions du règlement du SAGE**.

Ce levier réglementaire permet d'agir concrètement sur les pratiques ayant un impact sur la ressource en eau ou les milieux aquatiques : limitation des volumes prélevables, conditions de réalisation de travaux en zone humide, prescriptions techniques pour limiter l'érosion des sols, etc.



**COMPATIBILITÉ** : pas de contradiction majeure vis-à-vis des objectifs

**CONFORMITÉ** : les décisions respectent le règlement et ne laissent aucune possibilité d'interprétation

Figure 3 : Opposabilité des documents du SAGE

## Le rôle des acteurs de l'eau dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE

Les **acteurs de l'eau** (Etat, collectivités territoriales, usagers, agriculteurs, industriels, associations, administrations...) jouent un rôle central dans l'application du SAGE.



Dans le cadre du PAGD, ils sont **partie prenante dans la définition des objectifs** de gestion de l'eau et dans l'adoption des mesures adaptées aux besoins locaux. En fonction de leurs responsabilités, ils peuvent contribuer à :

- **Mettre en œuvre les actions définies** dans le SAGE, notamment pour la gestion des prélèvements, la restauration des milieux aquatiques et humides, et la gestion des risques (inondation, sécheresse),
- **Proposer des projets** ou des ajustements en fonction des enjeux locaux et de l'évolution des conditions écologiques ou climatiques,
- **Continuer à participer à la concertation** au sein de la commission locale de l'eau, qui est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE.

Les **acteurs économiques** (agriculteurs, industriels, touristiques...) veillent à **adapter leurs pratiques** en fonction des orientations du SAGE et respecter les prescriptions du règlement, comme par exemple en matière de gestion des ressources en eau, des pratiques en zones humides ou des rejets dans les milieux aquatiques.

# LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE COMME FIL CONDUCTEUR

Compte tenu des enjeux et de l'accélération manifeste du phénomène, les changements climatiques constituent non pas une hypothèse, mais un horizon à admettre collectivement et à partager malgré beaucoup d'incertitudes sur son rythme d'évolution et son intensité. C'est aussi ce qui sous-tend le 3<sup>ème</sup> Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC).

## Un rythme d'adaptation imposé par la vitesse des changements

Pendant de nombreuses années, les analyses hydrologiques se sont fondées sur l'observation du passé, pour décrire le champ des possibles qui devait être pris en compte pour la planification des ressources en eau et encadrer les risques.

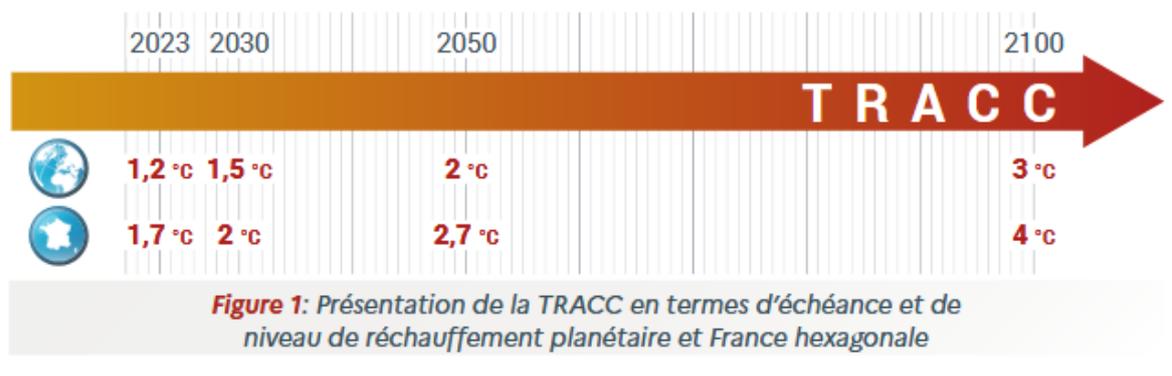
En hydrologie, les notions de fréquence quinquennale (1 an sur 5), décennale, centennale, d'espérances d'apport ou de défaillances, sont au cœur de décisions telles que, le respect du Débit d'Objectif d'Etiage (DOE), les volumes prélevables, le niveau de protection contre les crues ou le pilotage des déstockages et des restrictions, la gestion des zones humides...

Ce cadre est aujourd'hui remis en cause par la dérive des paramètres climatiques qui nécessite une autre approche du risque.

Elle s'organise en fonction d'échéances (2030, 2050, 2100) et s'alimente par un jeu de données issues de modélisations multiples. A la notion de fréquence du risque appuyée sur l'observation passée, il faudra substituer une anticipation des transformations à venir.



Le rôle stratégique du SAGE est de préciser le champ de ces adaptations, et d'en fixer le rythme au vu des projections climatiques et du cadre fixé au niveau national, la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), ainsi qu'au niveau du bassin Adour-Garonne par le SDAGE et le Plan d'Adaptation du Changement Climatique (PACC).



Des scénarios prospectifs issus de la recherche hydro-climatique (Explore 2) et des modélisations hydrologiques spécifiques pour le territoire sont disponibles et pourront être actualisés. Les études et outils, concernant le territoire, qui actualisent et précisent des données seront valorisés

La température de l'eau augmentera naturellement, en parallèle à l'augmentation de la température de l'air. Des cycles biologiques seront perturbés, notamment en montagne. Il est très difficile d'anticiper ce que sera l'adaptation spontanée des écosystèmes à cette nouvelle donne, qui se combinera très probablement avec l'arrivée de nouvelles espèces favorisées par les échanges commerciaux humains.

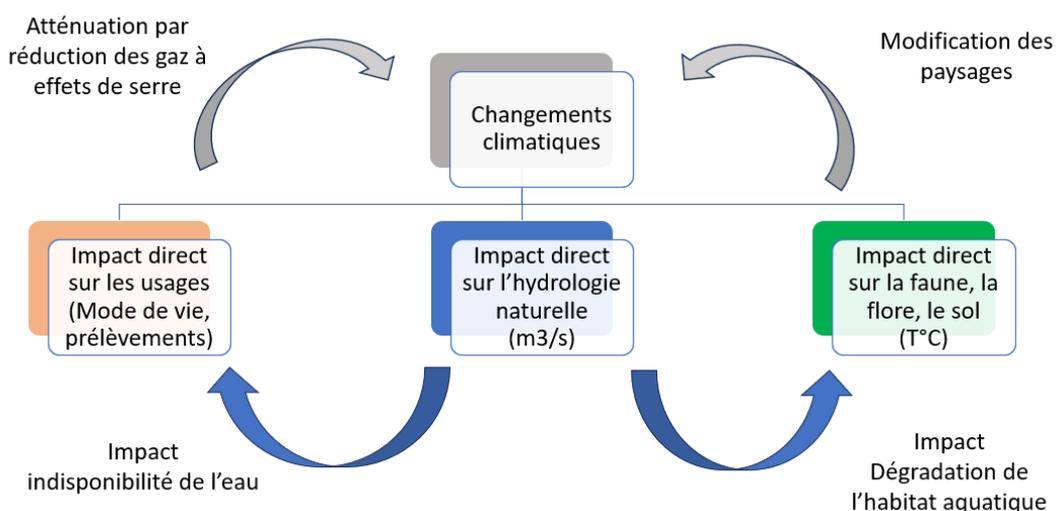
**Des conséquences très lourdes pour le territoire dans le domaine de l'eau sont attendues.** Le décalage hydrologique entre montagne et coteaux se réduit avec la baisse de l'enneigement, et l'abondance hydrologique, elle-même sera fortement impactée surtout en été-automne.

L'équilibre hydraulique actuel fondé sur des transferts d'eau depuis la Neste, soutenus par les réservoirs de montagne et par les stockages dans les coteaux doit être repensé.

Cela impacte tout l'équilibre technico-économique du système Neste. La gestion des usages en montagne, en plaine et sur les coteaux, devra s'adapter sans doute au travers d'une révision des rythmes saisonniers voire de changement d'activité, et certainement d'une gestion économe de la ressource. Le renforcement du stockage doit s'analyser à l'aune des besoins et des conditions futurs (hydrologique, sociale, économique, écologique,...).

L'évolution des risques naturels serait plutôt défavorable avec des sécheresses du sol menaçant des infrastructures hydrauliques (conduites), des précipitations intenses sur des sols nus aggravant l'érosion, et des inondations.

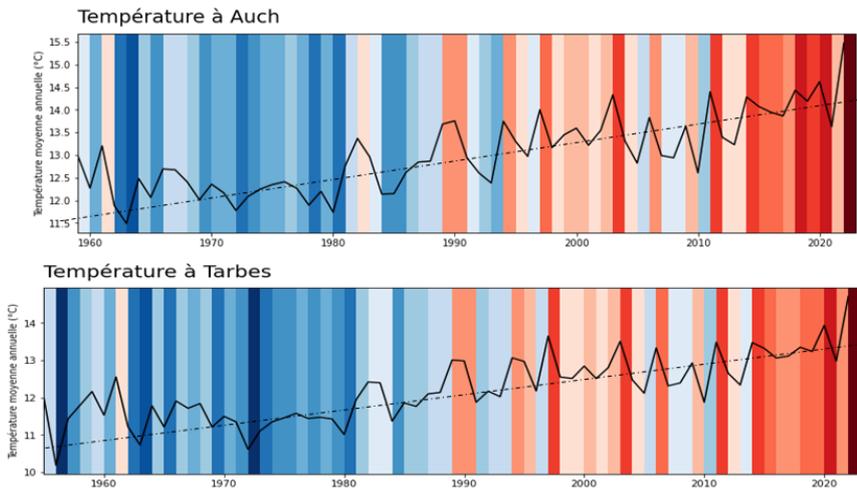
### Les changements climatiques: une cascade de conséquences pour le SAGE



# Synthèse chiffrée de la prospective sur le territoire

La note thématique dédiée « hydrologie du futur » du 21 novembre 2023, disponible sur le site internet du SAGE NRG <https://sage-nrg.gers.fr/>, détaille les simulations disponibles et la méthode utilisée.

*Le présent : des effets déjà visibles et mesurés des dérèglements climatiques*

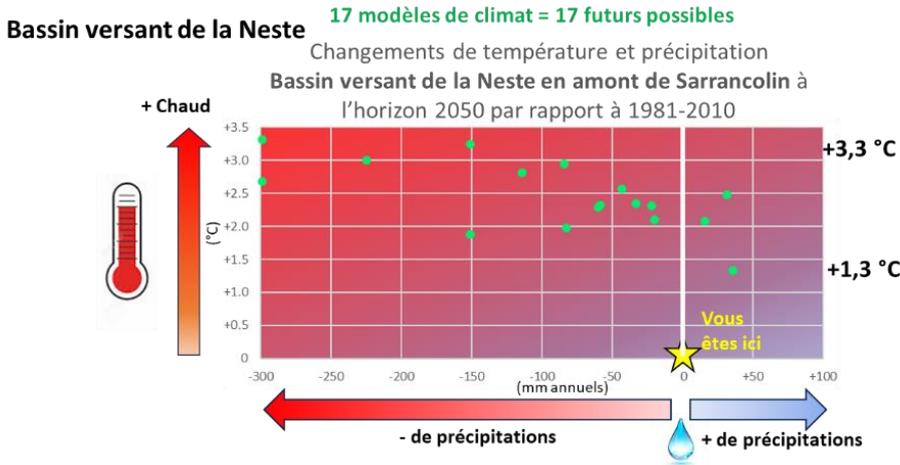


**Changement climatique**

**Les observations sur le territoire NRG**

- 1960-2022 : + 0,35°C par décennie en moyenne
- 2010-2022 : + 1,5°C par rapport à 1961-1990
- 8% de diminution des débits de la Neste en 20 ans : environ 50 Mm3 en moins
- Fonte des glaciers
- Fonte de la neige plus précoce

*Le futur : l'impact du dérèglement climatique à venir sur le territoire*

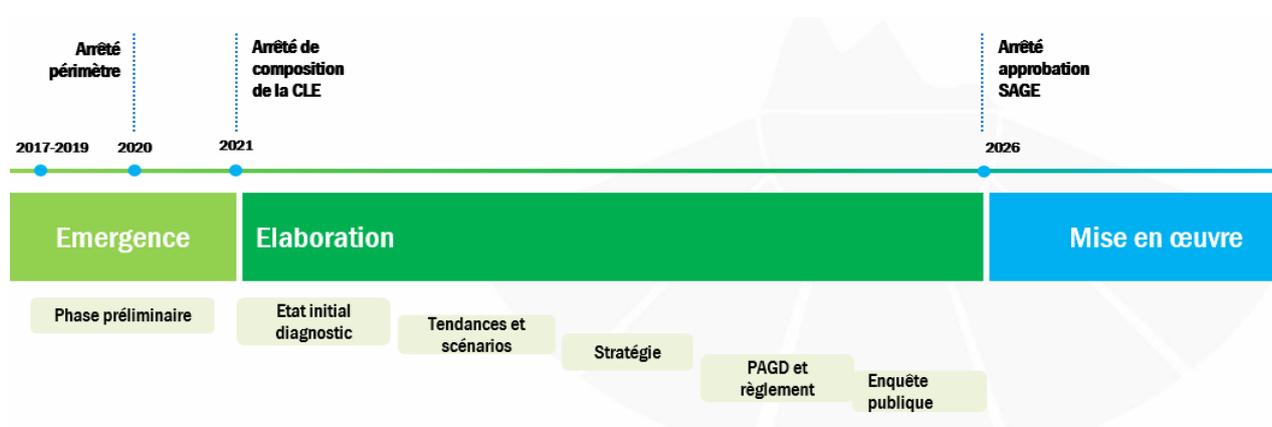


- Des événements climatiques extrêmes plus nombreux et plus intenses
- Une augmentation de la température de l'air et de l'eau
- Une biodiversité et des usages impactés

**LES TENDANCES EN 2050**

- +2°C**  
Augmentation de la température de l'air
- 35% à -60%**  
Baisse de la hauteur de neige sur les Pyrénées et fonte précoce
- +10% à 30%**  
Augmentation de l'évapotranspiration
- 20% à -40%**  
Baisse des débits des Rivières et dégradation de l'eau

# UN PROJET ISSU AVANT TOUT DU TERRITOIRE



L'état des lieux et le diagnostic ont été non seulement largement partagés avec tous les partenaires de la CLE, au travers de commissions géographiques et techniques mais aussi débattus avec le grand public (concertation citoyenne). La forte participation à tous les événements du SAGE est à souligner. Elle témoigne de l'importance du sujet de l'eau pour les habitant.es, les élu.es locaux, les partenaires socioéconomiques, et renforce le poids à accorder à leurs formulations des objectifs et aux priorisations des actions attendues.

Cet ancrage territorial, se traduit aussi par des attentes opérationnelles qui orientent la stratégie du SAGE vers une logique de projets concrets, portés et alimentés par les acteurs locaux, et qui ensemble feront projet de territoire.



## 2021 - 2022 : Une première concertation avec les acteur.ices de l'eau du territoire

La première étape de la concertation avait pour objectif de mettre en relation les structures membres de la CLE. Trois journées de formation avec présentations et visites ont été organisées en 2021 et ont réuni 100 personnes.

En 2022, une journée dédiée à la visite du «système Neste» a permis de comprendre le fonctionnement hydrologique du territoire à travers 3 visites de sites. 71 personnes (élus, membres de la CLE et partenaires) ont participé à cette journée.

Afin de compléter et partager l'état initial-diagnostic du territoire, la CLE a organisé 6 commissions géographiques avec les partenaires. Ces réunions, couplées avec des visites de sites, ont rassemblé 321 personnes.

## 2023 - 2024 : La concertation citoyenne "L'avenir de l'eau en débat"

La Commission Locale de l'Eau a fait le choix de mettre en place une concertation citoyenne dès le début du projet, jusqu'à l'approbation du SAGE.

**La concertation préalable**, intitulée « L'avenir de l'eau en débat », s'est concrétisée en 2023 par l'organisation de 24 événements sur l'ensemble du territoire pendant trois mois (réunions publiques, ciné-débats, ateliers thématiques, débats mobiles) et la diffusion d'un questionnaire en ligne. Grâce à cela, 1 700 participations ainsi que 500 réponses au questionnaire ont pu être recueillies.

**La concertation continue** initiée en 2024, alors que la CLE travaille sur la phase des tendances et scénarios, a vocation à continuer jusqu'à l'enquête publique. Elle organise de nouveaux temps de concertation avec les acteurs de l'eau et les citoyen.nes sur des thématiques spécifiques. Ce processus a débuté avec deux soirées "Eau et Climat" réunissant 450 personnes (élu.es, partenaires, citoyen.nes). Elles ont permis de s'informer et d'échanger avec des scientifiques, climatologues ou hydrologues, sur les tendances climat et eau de notre territoire.

Par la suite des commissions géographiques, couvrant les thématiques identifiées comme prioritaires, ont été organisées en 2024. 14 sites ont été visités par 310 personnes. 221 personnes dont 43 citoyen.nes ont participé aux ateliers pour faire des propositions d'actions à prioriser.

L'agriculture étant un sujet central de l'élaboration du SAGE sur ce territoire rural, il a été nécessaire pour la CLE d'approfondir certaines propositions de leviers issues du territoire avec les acteurs agricoles, afin d'étudier plus précisément leur faisabilité technique et économique, et d'identifier les freins. Ainsi, une commission thématique « Eau et agriculture » a été organisée en fin d'année, réunissant 80 personnes représentatives de la diversité du monde agricole.

Au total, 44 temps de concertation ont été organisés pour environ 3000 participant.es depuis l'automne 2021

## UN CONTEXTE SPECIFIQUE DU TERRITOIRE ISSU DU DIAGNOSTIC

Aux termes de près de trois années de travaux de synthèses scientifiques et techniques, appuyées sur une large concertation territoriale, des consensus se dégagent quant aux grands enjeux spécifiques du territoire.

### Un territoire rural à la frontière d'une métropole

À la fois montagnard et rural, le périmètre du SAGE se justifie par un lien culturel, la Gascogne mais aussi par un lien hydraulique, élément moins connu des quelques 275 000 habitants. Ce périmètre est aussi concerné par l'influence socio-économique de la métropole Toulousaine, et la possible concurrence territoriale entre les territoires qui gagnent des habitants et ceux qui en perdent. Souvent évoquée, la crainte de captation de la ressource en eau de la Neste par la métropole Toulousaine, au détriment des ruraux gascons, est une des représentations inquiètes de cette concurrence potentielle.

Le SAGE doit contribuer à garantir, un juste partage de l'eau pyrénéenne, clé de voute de l'équilibre hydrologique actuel. L'un des enjeux socio-économiques du SAGE est donc de contribuer positivement aux politiques d'aménagement du territoire, en s'appuyant sur ses atouts naturels et la certitude d'un environnement bien géré, notamment dans le domaine de l'eau, de la biodiversité et de l'agriculture et la forêt.

## Le canal de la Neste, ouvrage de continuité hydraulique stratégique entre les Pyrénées et la Gascogne

Le lien historique entre la montagne et les coteaux s'est d'abord construit sur une proximité géographique entre la Neste et les sources des rivières gasconnes. Ce lien s'est aussi construit sur la complémentarité naturelle entre territoires. Le régime hydrologique nival de la montagne, bénéficie jusque loin dans l'été des apports de la fonte des neiges. Les vallées du piémont, au régime strictement pluvial et presque sans ressource en eau souterraine, sont caractérisées par l'aridité au cœur de l'été mais aussi lors des périodes sèches hors été.



Depuis plus de cent cinquante ans, le développement humain, mais aussi une grande part de la biodiversité, sont ainsi déterminés par le bon fonctionnement du canal de la Neste et son alimentation par les eaux de montagne, ainsi que par la desserte de 17 rivières réalimentées par le canal composant le système Neste. Avec les changements climatiques, il faut cependant se préparer à une modification significative de cette régulation historique. La préservation de ce « cordon ombilical » est évidemment le premier enjeu structurant de la gestion de l'eau.

Cette spécificité unique de bénéficier tout au long de l'année d'une réalimentation artificielle est peu connue. L'écoulement de l'eau est le plus souvent perçu comme normal et naturel.

Le canal de la Neste est l'ouvrage le plus structurant du périmètre du SAGE, et induit donc une vulnérabilité spécifique en cas d'incident, pouvant le rendre indisponible ou moins performant. D'autre part, ce dispositif repose sur une répartition historique et réglementaire des eaux à Sarrancolin, entre la Neste aval et la Gascogne qui pourrait être interrogée.

Dans les coteaux, le système Neste comprend un ensemble de réservoirs collectifs de piémont qui complètent les ressources aux eaux dérivées par le canal. L'Etat a confié la concession du canal de la Neste et la concession du système Neste à Rives & Eau du Sud-Ouest. Une réflexion sur le transfert du patrimoine concédé, entre l'Etat et les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, est en cours. La gestion technique et économique du système doit prendre en compte la durabilité des ouvrages et la durabilité de la réalimentation dans le cadre des concessions.

La forte dépendance du territoire à des ouvrages hydrauliques interroge sur les moyens de les sécuriser à long terme sur le plan technico-économique et juridique. Les règles de partage historique pouvant aussi être remises en cause par les changements hydrologiques en cours, il est essentiel de toujours tenir compte de ce contexte de dépendance spécifique. De même, il est important d'en rappeler les caractéristiques et les contraintes. Les enseignements de l'expérimentation d'un nouveau modèle économique de soutien des étiages, porté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, seront valorisés dans le SAGE à venir.

## **Un écosystème aquatique bénéficiant du soutien des débits, mais vulnérable aux dégradations qualitatives de l'eau, des rivières et des zones humides**

Le diagnostic est sans ambiguïté. Pour 72% des masses d'eau, la qualité des eaux et des écosystèmes est insuffisante au regard des objectifs écologiques et sanitaires qui leur sont assignés. Cette information est relativement nouvelle pour la population, qui s'inquiète aussi des problèmes induits sur la production d'eau potable. L'enjeu de la qualité sanitaire des eaux et la dégradation de la biodiversité même ordinaire sont deux préoccupations collectives majeures.

Cette situation s'explique par une multiplicité de causes, qui doivent être traitées en même temps et sur de vastes périmètres. Les atouts du territoire sont évidemment la faible pression polluante en zone de montagne, et la maîtrise des débits minimum dans les rivières réalimentées, depuis leur source et toute l'année grâce au canal de la Neste. Néanmoins cela ne suffit pas à compenser deux sources de désordres majeurs.

D'une part, les pollutions diffuses, majoritairement agricoles mais aussi urbaines ou domestiques, qui se cumulent de l'amont vers l'aval. D'autre part des rivières ont souvent été modifiées par des aménagements hydrauliques anciens (rectification, endiguement...) et qui de ce fait, ont perdu de façon quasi irréversible, une part de leur potentiel d'autoépuration et de résistance aux pressions qu'elles subissent.

## Une biodiversité fortement menacée

Le territoire Neste et Rivières de Gascogne se caractérise par une diversité d'habitats naturels, une faune et une flore riches, et une situation géographique à la croisée de plusieurs influences biogéographiques. Cette biodiversité constitue une richesse patrimoniale et un socle essentiel pour le bon fonctionnement des écosystèmes, notamment dans la régulation du cycle de l'eau, la qualité des milieux, et surtout la résilience face aux effets du changement climatique.

La préservation de cette biodiversité, renforce notre capacité à faire face aux dérèglements climatiques, tels que les inondations, la sécheresse et les vagues de chaleur, en maintenant des écosystèmes capables d'absorber ces perturbations.

Pourtant, cette biodiversité – qu'elle soit remarquable ou ordinaire – est aujourd'hui fragilisée. Au niveau national, les populations d'oiseaux et d'insectes ont diminué de 43% en 40 ans et 80% en 30 ans (CNRS, MNHN, 2023). Entre 1960 et 1990, 50% des zones humides ont disparu en France (Bernard 1994), et même si la situation semble se stabiliser en surface leur dégradation qualitative se poursuit (SDES/OFB 2023). 70% du linéaire de haies ont disparu (23 500 km par an entre 2017 et 2021 - CGAAER, 2023)....

Les pressions exercées sur les milieux sont multiples : artificialisation des sols, altération du fonctionnement naturel des cours d'eau, raréfaction des zones humides, usage intensif des sols agricoles, pollutions diffuses, fragmentation des habitats, introduction d'espèces exotiques envahissantes...

**Autant de dynamiques qui compromettent la capacité des milieux à rendre les services écosystémiques nécessaires aux activités humaines comme au maintien du vivant.**



## DES OBJECTIFS FORMALISES PAR LA CONCERTATION TERRITORIALE

La concertation territoriale a produit une matière riche, voire foisonnante et des attentes nombreuses, parfois contradictoires, ou relatives à des actions déjà engagées. Des réunions de concertation ont été réalisées dans la phase tendances et scénarios afin de dégager des priorités.

Cela a permis une organisation de ces propositions en dix objectifs, difficilement hiérarchisables pour les habitant.es car interdépendants. Cependant, l'adaptation à la crise climatique et l'accès à l'eau potable sont deux objectifs qui ont été mis en avant tout au long de la concertation.

Les moyens pour atteindre ces objectifs seront bien souvent communs. Ce sont ces objectifs issus de la concertation qui piloteront les orientations du SAGE et donc sa stratégie.



## La menace climatique, un contexte à prendre en compte dès aujourd'hui

La première des ressources en eau que l'on voit correspond à l'eau qui coule dans les rivières, qui transite provisoirement dans le sous-sol, ou se stocke dans des réservoirs. C'est l'eau bleue. Sa disponibilité est étroitement liée aux enjeux du réchauffement climatique. A l'horizon 2050, cette ressource annuelle serait en moyenne en baisse de 20% en haute-montagne et de 32% en moyenne montagne (Sarrancolin). Cela implique aussi une forte diminution des volumes entrant dans les retenues de montagne. Les capacités de dérivation du canal de la Neste par période et sur toute l'année seront impactées. Dans les coteaux, des étiages futurs seront plus sévères et aggravés avec une baisse de 40 à 50% sur les débits naturels d'étiage et de 6 % à l'année. Les débits d'étiage des rivières de Gascogne étant par essence très faibles naturellement sur ce territoire, masqués par la réalimentation, c'est bien l'impact des baisses de débit de la Neste qui vont considérablement impacter les rivières de Gascogne. (cf. note thématique *Hydrologie du futur*).

Dans ce contexte, la pérennisation du système de réalimentation est indispensable. Le schéma directeur du système Neste sur l'adaptation du réseau hydraulique concédé, pour faire face aux effets du changement climatique, porté par Rives & Eaux du Sud-Ouest, et les travaux relatifs au nouveau modèle économique de soutien des débits d'étiage sur le bassin Adour-Garonne portée par l'Agence de l'eau depuis 2022 alimentent le SAGE en cours.

Il faut se préparer à cette menace de déstabilisation du fonctionnement écologique, mais aussi du modèle économique du système de réalimentation des cours d'eau, et plus largement du partage de l'eau sous ressources contraintes. C'est un enjeu transversal avec des réponses qui se déploient sur le moyen et le long termes.

Le territoire doit aussi prendre sa part à l'atténuation, c'est-à-dire peser sur le bilan des gaz à effet de serre dans la mise en œuvre des actions promues par le SAGE.

## Sécuriser une alimentation en eau potable suffisante et de qualité pour la population existante et à venir

L'accès à l'eau potable en qualité et quantité est une préoccupation majeure partagée entre tous les acteurs du territoire. Elle est clairement prioritaire. Eu égard au contexte de forte dépendance de l'eau potable aux eaux superficielles, il s'agit de sécuriser une alimentation en eau potable suffisante et de qualité, en prenant en compte la disponibilité des ressources (ce qui impose l'absence de défaillance de la gestion quantitative des eaux brutes) et l'évolution démographique.

Les actualités récentes de mises en demeure de certains producteurs et distributeurs d'eau potable replacent la qualité de l'eau brute et traitée, mais aussi distribuée, au centre des débats. Une priorité est donnée à la prévention notamment des pollutions diffuses et donc souvent de l'usage du sol, mais aussi des rejets urbains. C'est tout l'aménagement du territoire qui est donc impliqué par cet enjeu.

Les opportunités offertes par la modernisation des infrastructures, l'interconnexion des réseaux et dans certains cas la réutilisation des eaux usées traitées, sont des leviers importants pour répondre aux faiblesses identifiées, et anticiper les menaces à venir. Cependant, dans certaines zones, la situation démographique en déclin, le vieillissement des infrastructures de traitement et des réseaux, ainsi que la baisse de performances associée, menacent la durabilité des systèmes en place.

Enfin, les économies d'eau, bien qu'essentielles pour la préservation des ressources, pourraient entraîner une diminution des rentrées financières pour les producteurs d'eau potable, perturbant ainsi l'équilibre économique du secteur.

## Développer la connaissance, assurer et restaurer les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques et la biodiversité associée

La protection de la biodiversité est une préoccupation de même rang que les enjeux climatiques, même si elle est moins évidente à intégrer. Ces deux préoccupations sont d'ailleurs liées puisque le climat est un facteur déterminant des conditions d'habitabilité pour les espèces vivantes.



Il est important de définir des orientations pour inverser l'érosion de la biodiversité. Cela inclut la préservation et la restauration des habitats naturels, notamment les zones humides et les cours d'eau, ainsi que le soutien de la trame verte et bleue. Il faut aussi intégrer la biodiversité dans les pratiques agricoles et d'aménagement, valoriser la biodiversité ordinaire et renforcer la gestion des espèces exotiques envahissantes. Ces orientations renforceront la résilience du territoire face aux dérèglements climatiques

La question des habitats naturels est au centre de la politique Natura 2000, avec l'idée que des conditions diversifiées (torrents, zones humides, mares, sources, etc..) sont autant d'opportunité d'abriter des espèces. Un autre enjeu majeur réside dans le retour des espèces disparues, qui pourrait redonner vie à des écosystèmes autrefois prospères.

C'est pourquoi, la connaissance scientifique, les inventaires, les zonages fondent la juste appréciation de cet enjeu. C'est un préalable obligatoire à sa prise en compte dans les politiques d'urbanisme, la maîtrise foncière des zones humides, les haies et ripisylves, les milieux humides et les mares ainsi que les débits des axes réalimentés (débits biologiques).

La continuité écologique entre ces habitats est indispensable à la bonne circulation des espèces et constitue les trames vertes et bleues. Ces objectifs sont en lien étroit avec ceux de la qualité de l'eau brute.

Les principaux leviers sont basés sur la formation des élu.es, des professionnel.les, la sensibilisation du public, la cartographie des espaces de fonctionnalités des cours d'eau en lien avec les documents d'urbanisme. Les moyens d'intervention (techniques et financiers) des structures GEMAPI et les propriétaires fonciers de ces espaces sont questionnés.

## **Améliorer la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions diffuses et ponctuelles, et la hausse de la température**

Les objectifs partagés relatifs à la qualité des eaux brutes (l'eau des rivières), sont l'essence même des SAGE : « Tendre vers le bon état écologique ou le bon potentiel écologique des masses d'eau » et « Améliorer la qualité des eaux brutes pour garantir une bonne qualité de l'eau potable et réduire les coûts de potabilisation ». La conciliation entre développement économique et préservation de la qualité des eaux devra s'appuyer sur une gestion réfléchie des connexions entre parcelles agricoles, rejets urbains ou industriels, et réseaux hydrographiques.

L'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales constitue l'un des leviers de réduction des pollutions. Il se gère à la source en intégrant les rejets d'eau (qualité, quantité) comme élément central dans les documents d'urbanisme (sensibilisation et connaissance des systèmes de traitement collectifs et autonome et gestion des eaux pluviales). Il se gère aussi sur le plan curatif en prenant en compte dans le dimensionnement des ouvrages de traitement, les débits futurs des milieux récepteurs et le risque.

La gestion de l'espace agricole constitue un autre levier majeur. Les travaux du Groupement d'Intérêt Public Lien Innovation Agro-écologie (GIP LIA), suggèrent de rapprocher les informations concernant les volumes et l'origine des molécules toxiques les plus problématiques, mais aussi les pratiques de mise en œuvre agricoles, avec les constats effectués dans le milieu récepteur (notamment les eaux brutes pour l'eau potable). Le SAGE ne peut pas interdire des pratiques mais il peut promouvoir des expérimentations locales visant à agir à tous les échelons de la chaîne agricole qui conduit à retrouver ces pollutions dans les rivières. Sensibiliser et impliquer les fournisseurs de matières actives, favoriser la montée en compétence des agriculteur.ices, motiver des filières économiques ad hoc en aval des productions, trouver des alternatives socio-économiquement acceptables, et enfin évaluer l'impact de cette stratégie, sont des moyens principaux identifiés.

Une grande part des problèmes provient d'une tendance historique de spécialisation agricole des territoires qui conduit à un effet de concentration des impacts. Il pourrait être limité par une diversification des cultures sur un même bassin versant selon les caractéristiques agronomiques des sols. Le SAGE peut promouvoir le développement de suivi de la qualité des eaux et les solutions fondées sur la nature telles que la restauration hydromorphologique, la gestion des zones humides (autoépuration), la mise en place ou restauration des ripisylves et haies (qualité, température). Les agriculteur.ices, compte tenu des surfaces occupées et le foncier impliqué dans ces stratégies, peuvent jouer un rôle significatif dans ce dispositif.

L'accompagnement à la transition agricole (aide financière, aide technique), la mise en place de contractualisation foncière, un renforcement de la coordination avec les structures GEMAPI et une animation priorisée sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable favoriseront les synergies nécessaires.

## **Préserver, restaurer et valoriser les paysages, la santé, le cadre de vie en lien avec les milieux aquatiques et humides**

L'objectif de préservation, restauration et valorisation des paysages a largement été mis en avant, en lien avec la santé et le cadre de vie. Cet axe est très transversal avec les autres objectifs, et permet de diminuer le ruissellement, améliorer la qualité de l'eau, diminuer les risques d'inondation et les impacts du changement climatique. La préservation des milieux aquatiques et humides (cours d'eau et lacs et leurs milieux afférents : zones humides et leur aire d'alimentation, espaces de bon fonctionnement des rivières, prairies inondables...) est clairement liée à la gestion publique et privée du foncier.



Intégrer l'enjeu de la gestion quantitative durable et équilibrée mais aussi qualitative de la ressource en eau – notamment concernant l'eau potable – dans les documents d'urbanisme est une demande forte du territoire. Il s'agit de toujours prendre en compte la capacité des milieux et des aménagements, pour dimensionner l'accueil démographique et économique, mais aussi de s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature. L'un des leviers est de mobiliser les outils existants pour intégrer la protection du végétal (haies, bandes végétalisées riveraines du réseau hydrographique, ripisylves, milieux humides) dans les documents d'urbanisme.

Il est donc nécessaire de susciter des échanges d'expériences afin de favoriser, notamment au niveau des élu.es, une culture commune sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques, sur l'adaptation au changement climatique, en intégrant des techniques participatives de sensibilisation et de communication.

## **Sécuriser un accès à l'eau pour développer des productions agricoles diversifiées de qualité, consommées localement**

Un objectif est de sécuriser un accès à l'eau pour maintenir au maximum une offre agricole diversifiée et maîtrisée en termes d'impacts. L'enjeu sous-jacent et souvent exprimé, est celui de la souveraineté alimentaire et de la cohésion territoriale, fondée sur un tissu de petits villages, eux-mêmes dépendant de la vitalité de l'agriculture. C'est aussi de prévoir un accès à l'eau pour sécuriser une production agricole permettant de nourrir localement les habitant.es. Cette diversité sera aussi le principal levier pour la réduction des pollutions diffuses et de l'érosion des sols.

Les orientations partagées concernent les pratiques agricoles visant à améliorer et augmenter la capacité de stockage de l'eau directement dans les sols (agriculture de conservation des sols et agroforesterie par exemple), en conservant et améliorant leur qualité, et ralentir le ruissellement. C'est donc une vision patrimoniale et de long terme de préservation ou de restauration du potentiel agronomique du territoire qui est en jeu.

Le réchauffement climatique constitue une menace directe, avec des impacts sur l'accès à la ressource en eau et l'augmentation des besoins en irrigation, notamment en raison de l'évapotranspiration accrue. Les besoins croissants en eau pour l'agriculture risquent donc de se heurter à une disponibilité limitée de la ressource, ce qui pourrait engendrer des tensions entre les différents secteurs consommateurs d'eau, et avoir des conséquences sur la rentabilité des exploitations agricoles.

L'agriculture irriguée, dépendante d'infrastructures hydrauliques, est un facteur de sécurisation et de diversification des cultures à valeur ajoutée, à une production en agriculture biologique, une agriculture de conservation des sols, et à l'agroécologie. Une gestion coordonnée et équitable de la ressource en eau entre les différents utilisateurs, et entre usagers agricoles, est essentielle dans un contexte de ressources limitées. L'Etat et l'organisme unique de gestion collective de l'eau d'irrigation (OUGC) sont deux maillons importants de cette sécurisation. L'Etat délivre les autorisations de prélèvements, suite à proposition de l'OUGC, et est propriétaire des ouvrages, Rives & Eaux du Sud-Ouest est son concessionnaire et contractualise avec les usagers préleveurs.

## **Sécuriser les usages économiques agricoles et industriels tout en diminuant les impacts sur les milieux**

La première volonté du territoire est de préserver l'existant en sécurisant l'accès à l'eau, et de réduire l'impact des activités en limitant les rejets (température) et la consommation. Le tissu économique local s'appuie sur des activités touristiques, agricoles et industrielles. Aujourd'hui, l'histoire industrielle des Nestes et de Lannemezan constitue un socle solide pour le maintien de ces activités industrielles.

L'industrie du futur est en émergence, en particulier grâce aux avancées technologiques. La montée en puissance du télétravail, rend la région plus attractive pour les entreprises du secteur numérique et les travailleurs à distance, créant ainsi de nouvelles opportunités d'emploi. Les usages économiques agricoles et industriels de la région possèdent des bases solides grâce à des atouts naturels, historiques et géographiques, mais plusieurs défis demeurent. Le développement de filières diversifiées, la modernisation des infrastructures et la gestion des ressources naturelles seront des éléments clés pour surmonter les menaces et favoriser un avenir plus résilient et durable.

La politique de maîtrise de la quantité et de la qualité des eaux des dispositions du SAGE doit permettre de maintenir l'attractivité et l'équilibre économique du territoire, dont l'équilibre des entreprises (exploitations agricoles, industriels, gestionnaires de services publics, concessionnaire du système Neste).

Certains usages seront forcément plus concernés que d'autres dans des efforts de réduction des pollutions ou des besoins en eau. Il s'agit donc de promouvoir des trajectoires d'évolutions réalistes, pour ne pas déséquilibrer cet édifice mais aussi de rechercher de nouvelles marges de manœuvre pour accueillir de nouvelles activités. La mise en réseau des usagers permettra de valoriser les initiatives vertueuses qui existent déjà sur le territoire.

## **Promouvoir et développer des activités de tourisme et de loisirs durables, basées sur la nature sans toutefois la dégrader, afin de contribuer au développement économique et culturel du territoire**

Les objectifs partagés concernant cette thématique importante, dans une région de « tourisme vert » sont principalement de promouvoir et développer des activités de tourisme et de loisirs durables, basés sur la nature sans toutefois la dégrader, pour contribuer au développement économique et culturel du territoire.

Il s'agit de préserver, restaurer et valoriser les paysages en lien avec les milieux aquatiques et humides, dont dépendent le futur de nombreuses activités touristiques et de loisirs, tout en préservant les milieux. Cette orientation s'inscrit aussi dans la trajectoire climatique prévisible et particulièrement impactante pour les futures activités en montagne.

## **Concilier le développement de la production énergétique avec le minimum d'impact sur la continuité écologique, le fonctionnement des cours d'eau et le transport sédimentaire**

Le développement économique du territoire passe notamment par sa contribution à une production d'énergie décarbonée.

Le diagnostic spécifique du potentiel hydroélectrique souligne l'importance des interactions avec d'autres politiques de l'eau dont la gestion quantitative, ou le fonctionnement écologique des cours d'eau.

L'évolution des débits en montagne pèsera aussi fortement sur la disponibilité de la ressource de soutien des débits, et sur la rentabilité économique des ouvrages. L'optimisation des ouvrages existants en haute-montagne et de leur gestion en lien avec les rivières de Gascogne et le système Neste, est un axe privilégié.



Les projets de production énergétique d'hydrogène (nouveaux besoins en eau), biomasse, photovoltaïque, ou autres devront aussi s'inscrire dans les objectifs définis par le SAGE.

Une des interrogations corolaires est relative à l'interaction du territoire avec la centrale nucléaire de Golfech sur la Garonne (gestion des compensations de l'évaporation par le barrage de Lunax), et les projets de développement nucléaire.

Le SAGE peut préparer les termes de cette conciliation locale.

## **Lutter contre les risques d'inondation, de coulées de boues et l'érosion hydrique**

Les reliefs montagnards sont favorables aux crues torrentielles et à des modifications profondes du lit de la rivière et de leurs berges. Les fonds de vallées sont plus marqués par des inondations du lit majeur, et les coteaux par des coulées de boues.

La prise en charge de ces risques s'est considérablement renforcée avec la compétence GEMAPI, qui a l'avantage d'intégrer une dimension écosystémique dans la gestion des rivières et des lits majeurs aux côtés de la gestion des ouvrages de protection.

La cartographie indicative ou réglementaire des zones vulnérables est aujourd'hui réalisée partout pour l'inondation, mais pas ou peu pour le risque d'érosion des berges et de déplacement du lit. Cela devrait se traduire par la définition d'un espace de mobilité fonctionnelle pour les principaux cours d'eau. Les coulées de boues étant intimement liées aux modalités de travail du sol, la cartographie du risque est évolutive, dépendante des pratiques agricoles et des types de cultures.

Pour tous ces risques, la protection des forêts, des haies, le ralentissement de l'eau dès l'échelle de la parcelle, puis l'étalement de la lame d'eau dans les vallées, permettent de réduire le ruissellement, l'érosion des sols et les pointes de crue.

En effet, la géographie en éventail des vallées de la Gascogne rend caduques des solutions de réservoirs pour le stockage des crues. Il faudrait au moins un barrage par vallée, et situé à distance des sources pour peser significativement sur les volumes d'eau ruisselés sur le bassin versant. Chaque barrage devrait de plus être le plus souvent vide pour conserver sa capacité de stockage de la crue.

L'endiguement réduisant la capacité de laminage des crues, l'évitement des zones à risques reste donc la meilleure des protections pour les biens et les personnes.

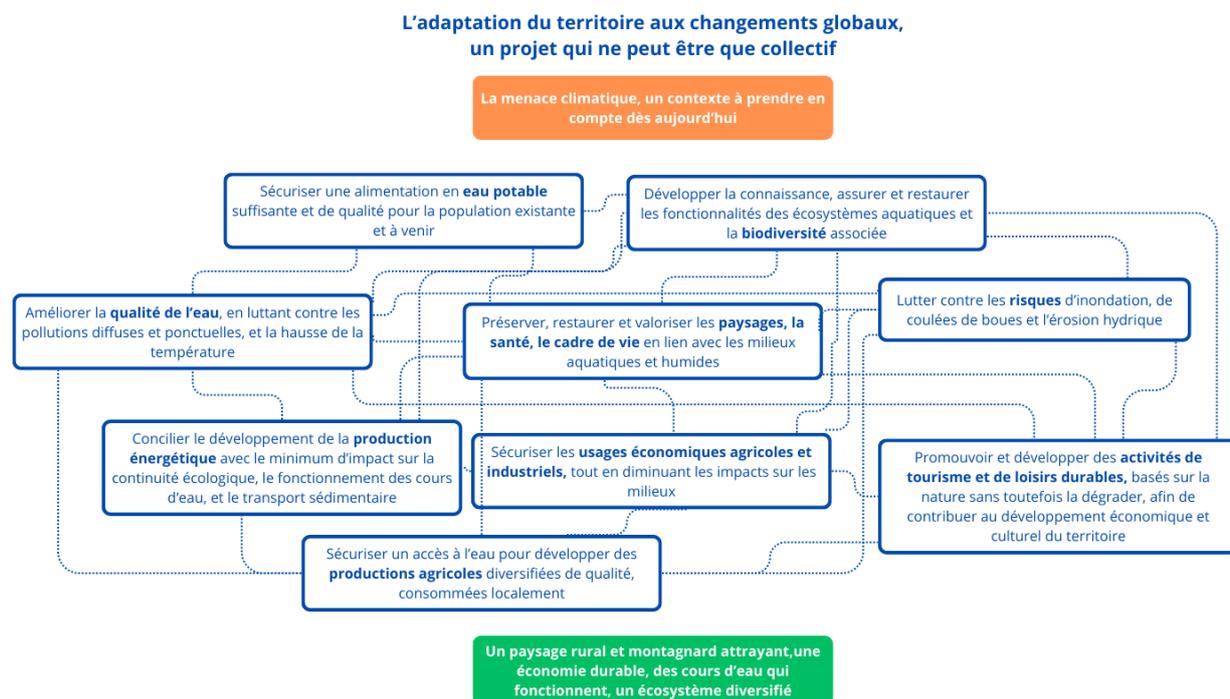
Les objectifs partagés sont, d'une part, informer et sensibiliser inlassablement sur les risques, et, d'autre part, anticiper et réduire les conséquences négatives des inondations sur les personnes, les animaux, et les biens par prévention et par protection.

Il a notamment été question d'améliorer, partager et réévaluer la connaissance du risque inondation, de développer le réseau de suivi et d'alerte hydrométrique adapté à l'inondation, de renforcer la régulation hydrologique naturelle par les zones humides et l'hydromorphologie des cours d'eau pour le ralentissement des crues.

La prise en compte de ces risques dans l'urbanisme est souvent évoquée comme élément clef. Le lien est établi entre eau et sol, avec la gestion du foncier au cœur des discussions.



## Le fil rouge du SAGE : une stratégie de gestions intégrées



## Une dynamique territoriale cohérente : des actions interconnectées

Le territoire, à la fois montagnard, rural et vallonné, appelle une attention particulière à la préservation de ses ressources naturelles. Ainsi, la **protection des cours d'eau et des milieux naturels** constitue une priorité.

Dans cette perspective, la **diversification des pratiques agricoles** contribue à la fois à la **préservation de la biodiversité** et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

La mise en place d'une **gestion quantitative maîtrisée de la ressource en eau** permet ensuite de **sécuriser l'ensemble des usages** : agricoles, domestiques et touristiques.

Par ailleurs, l'accès à une **eau potable plus sûre et plus accessible** favorise un **développement local équilibré et solidaire**.

Ces dynamiques soutiennent également un **tourisme durable**, fondé sur la **valorisation des paysages** et des **milieux aquatiques**.

Enfin, face aux enjeux du **changement climatique**, l'adaptation du territoire nécessite une **gouvernance collective** et une **mobilisation active des citoyens**.

# LES GRANDS DEFIS A RELEVER

La longue durée du processus d'émergence puis de construction du SAGE doit servir la robustesse de la proposition finale. Néanmoins, pendant ce temps, le milieu et les usages continuent d'évoluer, et les acteurs souhaitent obtenir rapidement la feuille de route territoriale. La multiplicité de thématiques qui peuvent être reliées à l'eau est considérable, et largement prise en charge par les réglementations et le schéma d'organisation des compétences.

**La CLE ne fait pas à la place des acteurs et de leurs compétences, mais la CLE fixe un cap commun discuté au sein de ce parlement de l'eau.**

**La CLE réaffirme un principe fort de solidarité entre l'amont et l'aval, et entre les usages.**

La valeur ajoutée du SAGE est la facilitation de l'atteinte des objectifs issus de la concertation, mais aussi de **fixer un socle commun coordonnant les politiques quantitatives, qualitatives, de biodiversité et de la gestion du risque sur le territoire Neste et rivières de Gascogne.**

Pour répondre aux objectifs précédemment cités, ce sont 5 défis qui ont été identifiés et qui engagent des transformations du territoire en profondeur.

## DÉFI N°1 : Organiser le territoire à moyen et long termes afin de faire face au changement climatique

Il n'est plus possible de seulement restaurer ou aménager le cadre de l'action sans tenir compte des risques hydro-climatiques, avec une trajectoire jamais connue dans l'histoire. Le premier défi est donc transversal et représentera le fil rouge de toutes les dispositions du SAGE.

Ce défi s'appuie sur deux axes en lien avec la prospective climatique : la définition de trajectoires à moyen et long termes, et la projection de l'évolution des usages pour maintenir un territoire attractif.

## DÉFI N°2 : Mettre l'eau, les sols et le végétal au cœur du devenir du territoire

La gestion de l'eau est en réalité une gestion de l'aménagement des bassins versants, des rivières et des usages de l'eau. C'est pourquoi il est indispensable de peser significativement sur tout le cycle de l'eau brute, de réserver une place aux dynamiques naturelles et de mettre en œuvre les moyens de ralentir le cycle de l'eau par des infrastructures paysagères.

Ce défi vise à ralentir le cycle de l'eau, tant en milieu urbain que rural, en encourageant l'infiltration de l'eau dans les sols. Il s'agit également de développer une stratégie d'accompagnement et de gestion foncière à l'échelle des bassins versants, tout en approfondissant les connaissances et en préservant et restaurant les cours d'eau et les milieux humides. Ce ralentissement du cycle de l'eau doit cependant être envisagé dans le respect des débits objectifs d'étiage établis par le SDAGE.

## DÉFI N°3 : Prévenir les problèmes de pollution à la source par une nouvelle gestion de l'espace et des pratiques

La qualité de l'eau bien évidemment centrale, largement encadrée par la réglementation amène néanmoins à privilégier la prévention grâce au développement et la diffusion de la connaissance, à la lutte contre les pollutions diffuses, à la lutte contre les pollutions ponctuelles résiduelles et à l'anticipation des risques sanitaires. Les mesures correctives resteront absolument nécessaires pour la production de l'eau potable, mais seront sans doute moins coûteuses et plus performantes en intégrant la prévention.

## DÉFI N°4 : Réduire le risque quantitatif et arbitrer un juste partage de l'eau

Si la quantité est aussi largement encadrée par la réglementation et une riche histoire locale, il est nécessaire de travailler sur l'actualisation de la connaissance et les référentiels quantitatifs, en lien avec le réchauffement climatique. La réduction du risque et l'arbitrage du partage de l'eau seront fondées sur la mise en œuvre de la sobriété, la gestion, les ressources stockées et les dispositifs ad hoc de gouvernance.

## DÉFI N°5 : S'organiser collectivement, diffuser la connaissance et innover

La concertation citoyenne a mis en avant l'importance de la gouvernance de la coopération à la bonne échelle, de la transversalité et de la compréhension du territoire des enjeux liés à l'eau par tous. Cela doit se traduire par le développement et la mise à disposition de la connaissance, associés à la communication et la formation, mais aussi l'expérimentation et l'innovation.



# DÉFI N°1 : ORGANISER LE TERRITOIRE A MOYEN ET LONG TERMES AFIN DE FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## DÉFI 1

ORGANISER LE TERRITOIRE À MOYEN ET LONG TERMES AFIN DE  
FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



OR. 1.1 DÉFINIR DES TRAJECTOIRES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION A MOYEN ET LONG TERMES

OR. 1.2 PROJETER L'ÉVOLUTION DES USAGES POUR MAINTENIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF



# DEFINIR DES TRAJECTOIRES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION A MOYEN ET LONG TERMES

Une des vocations du SAGE est de proposer une déclinaison de la stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques, en lien avec les conditions spécifiques du territoire. Les politiques de long terme doivent tenir compte du double objectif d'atténuation et d'adaptation.

## Adapter les trajectoires aux évolutions constatées

Le SAGE apporte les moyens d'une analyse technique et scientifique éclairant les conséquences des changements qui arrivent pour le territoire (prospective), et peut organiser dans le domaine de l'eau les dispositifs d'adaptation et d'atténuation.

L'adaptation c'est d'abord une trajectoire dans le temps pour rendre compatibles les usages et les pratiques avec un nouvel environnement. Cette observation est aussi valable pour le SAGE lui-même qui sera amené à évoluer avec les changements réellement constatés.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Définir des indicateurs boussole, permettant d'évaluer dans le temps les évolutions du territoire
- Mettre en place un suivi annuel des actions menées et leurs impacts, partagé et transparent
- Établir une actualisation de la prospective hydro-climatique à mi-parcours et des objectifs
- Identifier les actions du SAGE les plus sensibles aux évolutions hydro-climatiques

## Impulser l'atténuation et suivre les effets

L'atténuation, vise à limiter les émissions locales de gaz à effet de serre au travers d'une « sobriété énergétique » ou à capter ces émissions, en particulier avec le végétal. Les principaux leviers du SAGE sont encore à préciser. L'agriculture, l'arbre et la forêt jouent cependant un rôle prééminent.

Tous les facteurs d'atténuation potentiels ne sont pas réellement quantifiés à l'échelle du SAGE. Le bilan carbone des sols, les émissions de Dioxyde d'azote en lien avec la fertilisation azotée, les différentes formes d'élevage, la gestion de l'énergie, la gestion des haies, des forêts, des ripisylves... Il faudra cependant impulser les politiques de l'eau pour favoriser cette dynamique nécessaire, et anticiper les conséquences sur l'eau, induites par des changements de pratiques motivées par un effort d'atténuation.

Le rôle du SAGE est donc de préparer une comptabilité « Gaz à effet de serre » et une veille active sur les implications locales, en lien avec les enjeux liés à l'eau.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Suivre et comptabiliser les effets d'atténuation sur le territoire en lien avec l'eau
- Mettre en évidence le rôle de l'arbre et de la forêt dans le processus d'atténuation
- Valoriser les pratiques vertueuses pour l'atténuation

# PROJETER L'ÉVOLUTION DES USAGES POUR MAINTENIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Projeter à moyen et long termes l'évolution des usages dans un objectif d'adaptation et d'atténuation, dans tous les domaines est une nécessité pour le maintien de la biodiversité, de la population (développement territorial et urbanisme), de l'économie (agriculture, industrie, tourisme, pastoralisme...) sur le territoire.

La coadaptation entre usages et ressource en eau peut se débattre au travers du SAGE. Il est crucial d'identifier et d'éviter les mesures de mal adaptation. Au-delà de l'application des mesures de compatibilité et de conformité dans la mise en œuvre du SAGE, de l'avis de la CLE aux projets pour lesquels elle est sollicitée, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement à la formalisation des projets pour s'assurer de leur cohérence avec les ambitions du SAGE.

## Projeter l'évolution du territoire et des usages

Toutes les politiques de planification et réflexions stratégiques élaborées sur le territoire devront se projeter à moyen et long termes, en regard des évolutions hydro-climatiques.

L'adéquation besoins-ressources avec une vision prospective doit être mise en place et systématiquement interrogée. Il s'agira, avant tout nouveau projet, de questionner la ressource disponible en 2050 (volumes et débits), et l'évolution à venir des usages, de s'assurer que cette ressource mais aussi les infrastructures sont suffisantes, de projeter les effets des efforts fournis et à fournir au regard des capacités de chacun.ne

Cela doit se traduire par exemple, par l'intégration des enjeux prospective eau dans les différents plans du territoire : la mise en place de schémas prospectifs eau potable, assainissement, pluvial, l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents de planification urbaine, les plans de préservation des milieux...

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Intégrer les enjeux liés à l'eau dans les documents de planification urbaine dès le début des démarches (adéquation besoins-ressources)*
- *Mettre en place et harmoniser des schémas directeurs et de sécurisation eau potable par les collectivités en charge de cette compétence*
- *Mettre en place des schémas directeurs assainissement (maîtrise des débits minimum de dilution dans les milieux récepteurs sur l'ensemble de l'année).*
- *Mettre en place des schémas directeurs d'eaux pluviales*
- *Projeter l'évolution des volumes prélevables à réserver pour des nouveaux usages essentiels dans le respect des équilibres économiques*
- *Mettre en place des plans de préservation des milieux*
- *Mettre en place une gestion interannuelle de la ressource stockée*
- *Etudier le tarissement des sources en montagne en lien avec le pastoralisme*
- *Intégrer la prospective dans le plan avenir montagne*

## Maintenir sur le long terme un territoire attractif sur le plan économique

Maintenir un territoire attractif sur le long terme, basé sur une économie durable, nécessite dès aujourd'hui un travail d'identification de potentialités, d'enjeux et de prospective.

Il est nécessaire de promouvoir des réflexions stratégiques pour adapter l'agriculture, l'industrie, et le tourisme compatibles avec les ressources du futur, en intégrant les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et humides.

S'assurer de l'adéquation des projets économiques et processus de décision avec la disponibilité à venir de la ressource en eau (en termes de volumes disponibles et de débits pour la gestion opérationnelle annuelle) est indispensable. Ces projets devront de plus étudier l'utilisation d'autres ressources potentielles (eaux usées, récupération des eaux pluviales...).

#### **Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :**

- Qualifier les enjeux de long terme pour les activités économiques liées à l'eau (industrie, agriculture, pastoralisme, élevage, agroalimentaire, neige, navigation, baignade...)
- Identifier les secteurs de potentiel développement en lien avec une ressource disponible sur le long terme
- Elaborer des stratégies agricoles et des plans d'action associés (pratiques, filières...)
- S'inspirer des pratiques pastorales : généraliser les diagnostics des estives, et financer ces diagnostics
- Elaborer des stratégies touristiques durables et des plans d'action associés (4 saisons, slow tourisme, bien être, montagne en été...)
- Identifier les espaces avec un potentiel de développement touristique durable ou au contraire menacé
- Rédiger une charte interdépartementale de tourisme durable destinée aux prestataires touristiques et collectivités en charge du tourisme
- Elaborer une stratégie liée à la navigation

## **Mettre en place un projet de territoire pour la gestion de l'eau pour les rivières de Gascogne**

Au vu des enjeux, la mise en place d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur le territoire des Rivières de Gascogne est préconisé afin d'élaborer un plan d'action opérationnel pour se projeter sur le long terme.

Les données disponibles dans le cadre du SAGE NRG et du schéma directeur du système Neste élaboré par Rives & Eaux du Sud-Ouest devront être valorisées dès le début de la démarche.

Dans les territoires en fort déséquilibre quantitatif, il est essentiel de différencier la notion de « besoin en eau » de la notion de « demande en eau ». Cette définition des besoins et objectifs doit relever de la CLE.

La mise en place de projet de territoire devra se faire dans un premier temps à une échelle opérationnelle, par exemple d'un sous bassin versant, et devra être compatible aux objectifs du SAGE.

#### **Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :**

- Arbitrer la mise en place de projet de territoire pour la gestion quantitative au sein de la CLE
- Définir le périmètre de ce(s) projet(s) de territoire
- Mettre en œuvre ce(s) projets de territoires prioritaires
- Définir les besoins en eau à l'échelle de chaque bassin versant par la CLE

## **Concilier le développement des énergies renouvelables et la préservation des milieux et de l'eau**



La loi « climat et résilience » de 2021 donne un objectif d'atteinte de la neutralité carbone à 2050 en intégrant le développement des énergies renouvelables dans les territoires.

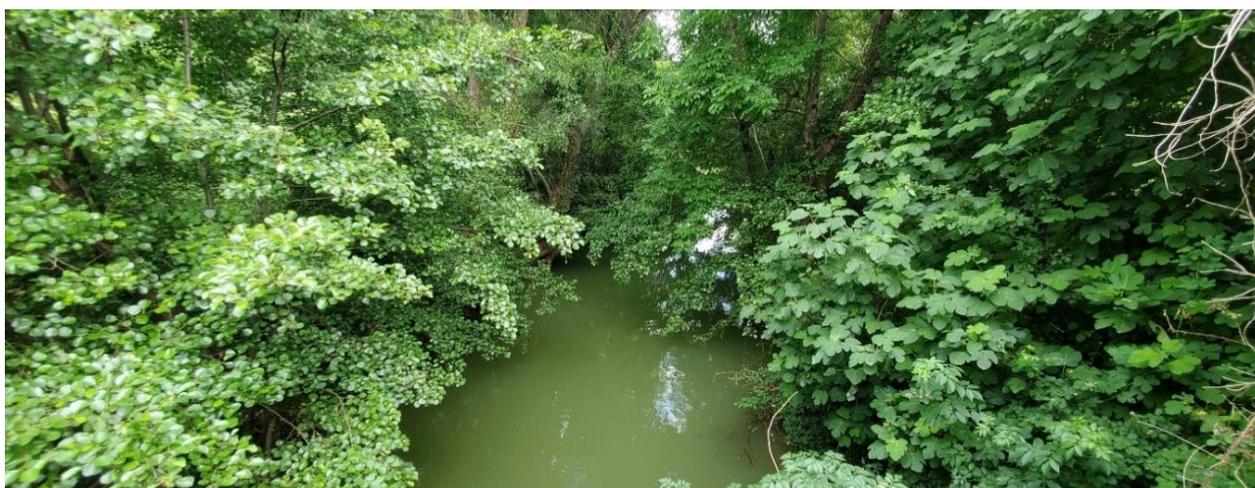
Le développement de ces politiques peut avoir des impacts forts sur les enjeux liés à l'eau. Le développement des coupes rases de haies et ripisylves est un exemple concret de cette mal adaptation.

Il est nécessaire de concilier localement dès aujourd'hui ces objectifs liés aux énergies bas carbone, avec les enjeux liés à l'eau, en particulier en lien avec le nucléaire, l'hydroélectricité, le bois-énergie, l'hydrogène, le photovoltaïsme...

**Axes de travail indicatifs possibles pour la suite  
PAGD/Règlement :**

- *Protéger les haies et ripisylves (harmoniser les seuils de coupe à l'échelle du territoire NRG, préserver les boisements à enjeux, conseiller et accompagner pour la mise en place de plans de gestion des bois et forêts..)*
  - *Sensibiliser les acteurs de la filière bois-énergie par la mise en réseau avec les structures en charge de la gestion des milieux aquatiques*
  - *Contribuer à l'élaboration d'une doctrine locale sur le photovoltaïsme flottant, le nucléaire, l'hydrogène...*
  - *Produire des recommandations pour la juste prise en compte des enjeux de l'eau et de la biodiversité dans les projets photovoltaïques au sol (y compris agri-photovoltaïsme)*
- *Intégrer le déploiement du potentiel hydroélectrique dans un cadre élargi aux enjeux de quantité, qualité, biodiversité, continuité écologique et transport sédimentaire*

## DÉFI N°2 : METTRE L'EAU, LES SOLS ET LE VÉGÉTAL AU CŒUR DU DEVENIR DU TERRITOIRE



## RALENTIR LES CYCLES DE L'EAU, URBAIN ET RURAL, EN FAVORISANT L'INFILTRATION DE L'EAU DANS LES SOLS

La compréhension du cycle naturel de l'eau devra déterminer beaucoup plus clairement que par le passé l'aménagement du territoire. Agir sur l'eau verte et la capacité à conserver l'eau dans les sols est un levier majeur pour le territoire.

Les services rendus par la nature, mais aussi les risques naturels incitent à une vision plus intégrée qui sera collectivement moins coûteuse et plus durable, mais qui prendra du temps à produire des effets significatifs. Le cœur du défi est que cette perspective peut contrarier des aménagements ou des modalités d'occupation du sol qui apportent aussi d'autres avantages parfois collectifs, souvent individuels.

### Développer et valoriser la connaissance à l'échelle des bassins versants

L'intérêt du ralentissement du cycle de l'eau, tant à la campagne qu'en ville ou village, peut se comprendre dans les situations de pénuries chroniques, ou des risques, qui peuvent être amorties, mais aussi parce que les solutions à mettre en œuvre sont largement fondées sur la nature.

Le développement et la valorisation de la connaissance, en croisant l'ensemble des enjeux tels que la qualité, la quantité, les risques majeurs ou sanitaires, permettra de prioriser les actions et les moyens associés pour ralentir le cycle de l'eau.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Développer la bancarisation et le croisement des données (ripisylves, zones humides, zones d'expansion de crues, zones de mobilité des cours d'eau, zones d'érosion, prairies naturelles inondables, forêt de protection, aires alimentation de captage, zones de baignade...)
- Cartographier une bande riveraine du réseau hydrographique à préserver, dans laquelle les pratiques de gestion doivent être adaptées
- Améliorer la connaissance du réseau de drainage
- Développer la connaissance des réseaux des petits canaux d'irrigation en zone de montagne (évaluation des impacts, cadre juridique ...)

### Promouvoir l'infiltration de l'eau dans les sols et la végétalisation en contextes urbain et rural

Le ralentissement du cycle de l'eau dans les zones urbanisées devra s'appuyer largement sur les politiques d'aménagement et d'urbanisme. Elles devront intégrer en leur cœur le sol et le végétal, en limitant l'artificialisation, en restaurant l'infiltration de l'eau dans les sols, en végétalisant les espaces y compris le long des voies routières et des cours d'eau.



Le ralentissement du cycle de l'eau en milieu rural est étroitement lié au développement d'une mosaïque paysagère variée et résiliente tout au long de l'année.

Pour y parvenir, il est essentiel de préserver et de développer la couverture des sols et la végétalisation, notamment par la mise en place et le maintien de prairies, de haies et de ripisylves. Ces éléments naturels constituent des leviers incontournables pour répondre aux enjeux de qualité et de quantité de l'eau, tout en jouant un rôle crucial dans la prévention des risques.

Pour renforcer cette dynamique, des pratiques agricoles favorisant la rétention d'eau dans les sols, comme le maintien des prairies, l'agriculture de conservation des sols ou l'agroécologie, doivent être encouragées et soutenues. Ces approches contribuent à l'augmentation de la matière organique dans les sols et à une meilleure gestion de l'eau.

Il est important de valoriser économiquement la restauration et création de haies et ripisylves, l'implantation de couverts végétaux et le maintien de prairies, afin d'encourager ces pratiques bénéfiques pour l'eau.

Enfin, pour garantir la pérennité de ces actions, il est nécessaire de développer des filières, une offre de conseil et d'accompagnement à destination des propriétaires, ainsi que des outils de protection adaptés.

#### **Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :**

- *Renforcer la place du végétal dans les documents d'urbanisme (Cartes Communales/PLU/PLUi/SCoT)*
- *Soutenir une mosaïque paysagère diversifiée et résiliente à toutes les saisons*
- *Développer les haies (grain bocager, trame verte...) et ripisylves et les protéger contre les coupes rases*
- *Réaliser par les collectivités en charge de l'urbanisme un schéma directeur de gestion des eaux pluviales intégrant le végétal*
- *Désimperméabiliser et diriger les eaux de ruissellement dans des zones d'infiltration en tenant compte des chemins de l'eau*
- *Imposer une part de zone enherbée dans chaque projet d'aménagement qui doit être le point d'arrivée des eaux de ruissellement urbain*
- *Favoriser les opérations de restauration hydrologique sur certaines zones ayant fait l'objet de drainage*
- *Développer les filières adaptées, le conseil au niveau de la parcelle agricole pour la transition, en s'appuyant sur les acteurs du territoire, l'accompagnement technique et financier...*



## DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MAITRISE FONCIERE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS

Les interactions positives entre le végétal et le sol, puis entre le sol et les rivières, peuvent favoriser un meilleur cadre de vie, une réduction de certains risques (coulée de boues, dégradation de la valeur agronomique des sols, pollutions diffuses) et apportent des avantages partout pour la biodiversité, l'alimentation en eau potable ou la prévention des risques.

Cela engage cependant de vastes surfaces foncières et le calendrier est celui des dynamiques végétales. Dès aujourd'hui, la place de l'arbre, des haies, des ripisylves, des zones humides, des cours d'eau, des prairies doit être repensée pour optimiser des aménagements fonciers volontaristes et protéger l'existant. L'addition de l'ensemble de projets localisés, ayant un impact sur le microclimat, permettra une véritable politique d'adaptation mais aussi d'atténuation.



## Mettre en compatibilité les documents d'urbanisme avec les enjeux liés à l'eau

La prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme doit se faire avec une vision intégratrice à l'échelle des bassins versants. Les structures en charge de l'urbanisme, pour une prise en compte rapide, devront être accompagnées.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Intégrer les enjeux de l'eau dès le début des démarches dans les documents d'urbanisme*
- *Accompagner fortement la mise en compatibilité et en conformité des documents d'urbanisme*
- *Mettre en place des outils (guide, exemple aménageur'Eau) liés à l'eau pour l'intégration dans les documents d'urbanisme*

## Faciliter la coordination des politiques urbaines et rurales pour la prévention de l'érosion et du ruissellement

L'information des populations et des élu.es, ainsi que leur mise en responsabilité, tout comme la confiance accordée aux acteur.ices (en charge de la GeMAPI, de l'eau potable, de l'urbanisme, du réseau routier...), expert.es de leur territoire, favoriseront l'effectivité des actions du SAGE.

L'action publique peut se heurter aux droits des propriétaires privés, mais aussi à la définition et à la limite des compétences des acteur.ices publics. Il n'y aura pas de situation administrative simple et facile à mettre en œuvre, mais il s'agit d'une priorité collective.



#### **Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :**

- *Mettre en place un observatoire du ruissellement (espace d'échanges, en lien avec les collectivités, les gestionnaires du réseau routier, les structures GEMAPI ...)*
- *Mettre en place des schémas de ruissellement, avec cartographie des « chemin de l'eau »*
- *Initier des études sur l'érosion des versants en zone de montagne*
- *Impulser une réflexion sur l'exploitation forestière en montagne afin de résoudre la problématique de la gestion des arbres morts en travers des ravines de montagne*
- *Anticiper la gestion à long terme des boisements (forêt, haies, ripisylve)*

## **Accompagner et contractualiser avec les propriétaires et gestionnaires fonciers**

La pédagogie, le conseil et la contractualisation peuvent être des moyens d'accompagnement de la réglementation d'urbanisme et de mise en œuvre du SAGE, tout en prenant en compte les contraintes du territoire.

En ce sens, il est déterminant d'accompagner, de conseiller, de contractualiser, avec les propriétaires fonciers et gestionnaires pour assurer la transition de pratiques qui participent activement à la prévention de l'érosion et du ruissellement, tout en améliorant la rétention d'eau, sa qualité et la gestion des sols.

Des acteurs comme les SAFER, le Parc National des Pyrénées, les PNR ou le GIP-CRPGE par exemple doivent être impliqués.

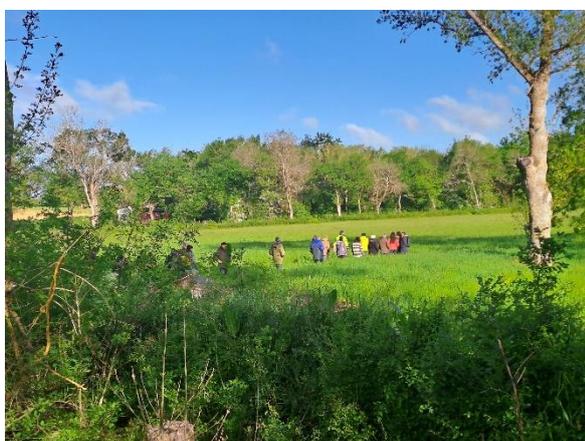
#### **Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :**

- *Développer l'accompagnement sur les zones à enjeux des propriétaires et gestionnaires fonciers.*
- *Développer et impulser les outils de contractualisation (Paiements pour services environnementaux, Obligation Réelle Environnementale, MAEC, Baux environnementaux ...)*
- *Soutenir l'accompagnement et les conseils CATZH*
- *Augmenter les moyens financiers des syndicats de bassin versant dans l'objectif d'acquisition de foncier*

## Inciter les collectivités à mettre en place une veille pour la contractualisation et l'achat de foncier

Les collectivités devront intégrer dans leur stratégie d'urbanisme ou de gestion, des zones en fonction de la priorité des enjeux, du coût du curatif, des risques. La détermination d'objectifs pour ces zones à enjeux pourra être contractualisée.

Il sera nécessaire de développer et de soutenir des outils permettant de cibler des actions de contractualisation et d'achat de foncier, tout en veillant à un maintien du prix du foncier agricole.



### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Inciter les collectivités à étudier et intégrer les enjeux fonciers dans leurs documents de gestion ou d'urbanisme.*
- *Développer la veille foncière (Vigifoncier via la SAFER par exemple)*
- *Former les collectivités (structures GeMAPI, urbanisme...) à la mise en place de stratégies foncières*
- *Développer le lien avec la stratégie foncière des départements, ENS notamment, pour cibler des enjeux en matière de préservation de l'eau et de la biodiversité dans leur politique ENS*
- *Développer les associations foncières*

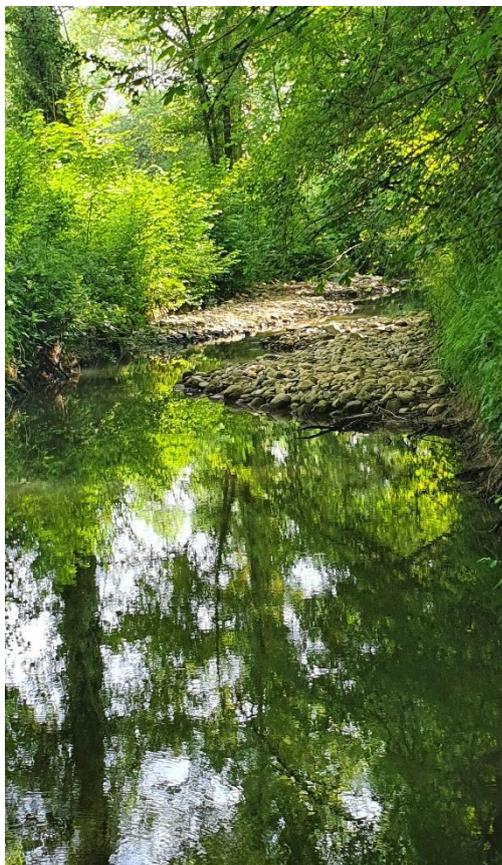
## CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU ET DE LEURS HABITATS

Dans la gestion du risque d'inondation et d'érosion des berges, les structures en charge de la récente compétence GeMAPI doivent pouvoir s'appuyer sur des cartographies qui déterminent des corridors pour l'action ou l'inaction. Ces informations doivent être connues de tous.tes.

Il s'agit de prendre en compte l'eau dans le lit majeur, en renversant les politiques précédentes qui ont voulu trop contraindre. Cette approche doit aussi inclure une réflexion sur la manière de communiquer avec les agriculteur.ices, en tant que principaux gestionnaires de l'espace, en les sensibilisant aux enjeux de l'eau et en leur montrant de manière concrète comment leurs pratiques impactent non seulement la qualité de l'eau, mais aussi tous les usages de cette ressource. Pour cela, il est nécessaire de réinventer la manière dont ces échanges ont lieu, en favorisant une communication plus adaptée, transparente et collaborative.

Cette politique devra s'appuyer sur les espaces de mobilité, les zones d'expansion de crue, le fonctionnement hydrologique des rivières, la prise en compte des petits cours d'eau, ainsi que des ripisylves. Elle devra également promouvoir la préservation et la restauration des habitats naturels afin de renforcer la résilience face aux risques d'inondation et d'érosion, tout en équilibrant les besoins en gestion de l'eau.

## Prendre en compte les espaces de mobilité



Connaître et développer les espaces de mobilité des cours d'eau, sont un préalable pour une intégration dans les documents d'urbanisme le plus en amont possible. La gestion du transport sédimentaire, notamment sur la Neste, constitue un enjeu majeur. Il est aussi essentiel de prendre en compte la sécurité des ouvrages ainsi que les contraintes liées à la continuité hydraulique.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Définir, cartographier les zones de mobilité des cours d'eau sur le territoire (historiques / fonctionnels / acceptés et acceptables)*
- *Prendre en compte ces zones dans les documents d'urbanisme et les Plans Pluriannuels de Gestion (PPG)*

## Prendre en compte les axes de ruissellement

Les axes de ruissellement, ou réseaux de drainage naturel, correspondent aux chemins empruntés par l'eau lors de fortes précipitations, souvent en raison de la saturation des sols ou de l'imperméabilisation des surfaces.

En les identifiant et en les préservant, il devient possible de mieux anticiper et réguler le flux des eaux, en limitant leur concentration dans des zones sensibles. Cela permet non seulement de réduire le risque d'inondation, mais aussi de favoriser la répartition équilibrée de l'eau à travers le territoire.

De plus, en intégrant ces axes dans la planification urbaine et rurale, il est possible de préserver des zones tampons naturelles, telles que les prairies, les zones humides, qui agissent comme des filtres et des zones de stockage de l'eau.

Ainsi, une gestion proactive des axes de ruissellement contribue à une meilleure résilience face aux événements climatiques extrêmes, tout en protégeant les milieux et les infrastructures.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Cartographier tous les écoulements de surface (réseau hydrographique complet) pour déterminer les zones à enjeux*

## Prendre en compte les zones d'expansion de crue

La prévention des risques devra s'appuyer fortement sur les solutions fondées sur la nature, en définissant les zones à potentiel de reconquête naturelle et en développant des champs d'expansion de crue sur le territoire. Les démarches de type PAPI devront être soutenues et impulsées.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Définir les zones sur lesquelles il y a un potentiel de reconquête des zones naturelles d'expansion de crue
- Organiser les conditions de cette reconquête (compensation, acquisition foncière, contractualisation...)
- Impulser la mise en place de PAPI suite à la détermination des zones à enjeux

## Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des rivières

La restauration hydromorphologique et la continuité écologique sont des moyens efficaces pour améliorer la qualité des milieux aquatiques et pour prévenir les problèmes de pollution qui pourraient survenir en raison de la diminution prévue des débits, notamment en période d'étiage.



### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Développer le lien CLE et structures GEMAPI pour les plans pluriannuels de gestion, en particulier dans le cadre des travaux de restauration hydromorphologique

- Suivre les transparences hydrauliques en réactivant la Commission Locale d'Information (CLI) de la Neste
- Améliorer la cartographie des secteurs à fort risque érosif hydrique en zone de montagne
- Etudier et améliorer le transport sédimentaire sur la Neste

## Préserver les petits cours d'eau (non réalimentés)

Une meilleure prise en compte des petits cours d'eau non réalimentés devra être développée avec l'urbanisme, les structures GEMAPI. La question de la cartographie des cours d'eau et de son intérêt est centrale. Les têtes de bassin versant et zones à enjeux sont prioritaires. Il est souhaité des expérimentations mettant en avant une gestion intégrée du chevelu hydrographique sur ces zones.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Finaliser la cartographie des cours d'eau (au titre de la Police de l'eau) et évaluer les impacts socio-économiques de cette cartographie
- Intégrer la cartographie du réseau hydrographique – incluant la cartographie des cours d'eau Police de l'Eau et les axes de réalimentation du système Neste – dans les documents d'urbanisme
- Préserver les sources des petits cours d'eau dans les documents d'urbanisme
- Expérimenter les bénéfices d'une gestion intégrée du chevelu hydrographique à l'échelle de sous bassin vers

## Restaurer, développer et protéger les ripisylves

L'état des lieux des ripisylves du territoire, déjà initié, devra être finalisé sur les axes principaux et étendu sur tous les cours d'eau, en priorisant les zones à enjeux... Il est nécessaire de retrouver une ripisylve fonctionnelle le long de l'ensemble des cours d'eau, et non pas seulement le long des rivières principales. Leur restauration et protection, devra privilégier la régénération naturelle.

Cela passera par la sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires, la gestion foncière à l'échelle des bassins versants, et un lien fort avec les documents d'urbanisme.

Une attention particulière devra être portée sur la gestion des espèces exotiques envahissantes.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Finaliser l'état des lieux des ripisylves sur les grands cours d'eau et l'étendre aux petits cours d'eau
- Intégrer l'enjeu des ripisylves dans les documents d'urbanisme
- Protéger les ripisylves contre les coupes rases
- Réaliser un guide de gestion des ripisylves et s'assurer de sa mise en œuvre
- Restaurer les ripisylves et soutenir la régénération naturelle
- Mettre en place des contractualisations (type Paiement pour services environnementaux PSE) avec les propriétaires/gestionnaires des terrains riverains des cours d'eau pour maintenir et restaurer une ripisylve fonctionnelle
- Sensibiliser les agriculteurs directement à l'enjeu de maintien des ripisylves
- Améliorer lors de contrôles PAC la prise en compte d'une ripisylve naturelle
- Veiller au maintien des espèces endémiques et prévenir l'extension des espèces exotiques envahissantes concurrentes

## Préserver et restaurer les habitats naturels liés aux cours d'eau

Des modalités basées sur les solutions fondées sur la nature devront être soutenues, pour la préservation et la restauration des habitats.

Les démarches d'évaluation et l'inscription de zones protégées devront être développées. Un lien important devra être fait avec l'urbanisme.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Développer les modalités nouvelles de restauration des habitats aquatiques des rivières des gasconnes (laisser les embâcles, habitats sous berges...), en fonction des risques pour la sécurité civile et les ouvrages hydrauliques
- Soutenir l'évaluation par l'Etat de la politique de la continuité écologique
- Favoriser l'inscription de nouvelles zones protégées (APPB, cadre SNAP ...)
- Etudier l'impact des matières en suspension sur les habitats (colmatage du fond des lits mineurs)
- Inscrire la préservation des habitats des espèces menacées et quasi-menacées de disparition dans les documents d'urbanisme

# CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES

La forte diminution des milieux humides en bon état, est principalement liée à la diminution de la polyculture-élevage, des prairies naturelles, le drainage des prairies humides, l'urbanisation et les aménagements. Ils sont aussi menacés par les sécheresses climatiques.

Afin de répondre aux divers enjeux liés à l'eau tels que la qualité, la quantité, les risques ou le maintien de la biodiversité, des actions prioritaires concerneront la préservation et la restauration des zones humides. L'amélioration et le partage de la connaissance est à développer, afin de comprendre ces fonctionnalités. La prise en compte des zones humides par les gestionnaires et dans les documents d'urbanisme est primordiale.

## Améliorer et partager la connaissance

Le développement et le partage de la connaissance, ainsi que la diffusion et la valorisation des données, sont des étapes essentielles pour prioriser les zones à enjeux. Il est primordial de sensibiliser tous les publics à l'importance des zones humides, de leur rôle dans la gestion de l'eau et la biodiversité, et des services environnementaux qu'elles rendent. L'animation territoriale constitue le levier central pour cette sensibilisation.

Par ailleurs, il est essentiel de renforcer les liens avec les gestionnaires des milieux humides et de s'assurer que les acteurs de l'urbanisme prennent en compte ces milieux dès le début des démarches. Il conviendra également de préciser les outils permettant d'intervenir sur les terrains privés, notamment en ce qui concerne les zones humides, afin de garantir une gestion cohérente et respectueuse des sites concernés.

## Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Valoriser, mutualiser et diffuser les données à travers, par exemple, d'un observatoire des zones humides et mobiliser les sciences participatives*
- *Normaliser les cartographies sur la base de méthodologie commune (SAGE NRG, bassin, nationale)*
- *Bancariser les données déjà existantes dans le cadre des dossiers réglementaires et autres (exemple DOCOB...) pour compléter la base de données partagée*
- *Bancariser et valoriser les données sur les prairies inondables*
- *Développer les inventaires en priorisant les zones à enjeux et la prise en compte par les documents d'urbanisme*
- *Partager et sensibiliser les acteurs sur les services rendus par les zones humides*
- *Proposer des formations et des outils pour intégrer la gestion des zones humides dans les politiques locales (urbanisme, aménagement du territoire).*
- *Evaluer et expérimenter les services des zones humides et leur vulnérabilité face aux effets du changement climatiques*

## Préserver les zones humides

Les obligations d'évitement et les mesures compensatoires seront fixées dans le SAGE.

Une cartographie précise des zones humides à préserver sera réalisée pour réglementer les actions interdites.



### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Réaliser une cartographie précise des zones humides à préserver*
- *Réglementer les actions interdites sur ces zones humides*
- *Cadrer les obligations d'évitement et les mesures compensatoires*
- *En cas de destruction de zones humides, demander une compensation fonctionnelle et non pas seulement surfacique*
- *Protéger toutes les zones humides, quelle que soit leur superficie*
- *Recenser en continu les zones humides détruites et zones de compensation*

## Impulser la restauration des zones humides et des mares

L'accompagnement et le conseil devront être développés pour permettre d'impulser sur le territoire la restauration des zones humides et des mares, en lien étroit avec les partenaires et acteurs GeMAPI, urbanisme, etc.

Il est essentiel d'agir à l'opportunité et de prioriser les zones humides à fort intérêt fonctionnel, celles qui jouent un rôle clé dans la gestion de l'eau, sa qualité, la biodiversité et la prévention des risques (inondations, érosion). Ces zones doivent être identifiées et restaurées en priorité, en tenant compte de leur valeur écologique et hydrologique.

Des objectifs de préservation et de restauration des zones humides et des mares seront également fixés dans les documents d'urbanisme, afin d'assurer une prise en compte systématique de ces espaces dans les projets de développement territorial.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Se fixer un objectif chiffré de surface de zones humides à restaurer (y compris dont la surface est inférieure à 1000 m<sup>2</sup>) en lien avec les objectifs du SDAGE Adour-Garonne de 700 ha/an*
- *Intégrer les objectifs de préservation des zones humides et des mares dans les documents d'urbanisme*
- *Accompagner techniquement et financièrement la restauration des zones humides et des mares, en développant et valorisant les outils opérationnels*
- *Doter les structures GeMAPI et CATZH de moyens suffisants pour les zones humides*
- *Simplifier les liens entre structures GeMAPI et CATZH et clarifier les rôles de chacune*

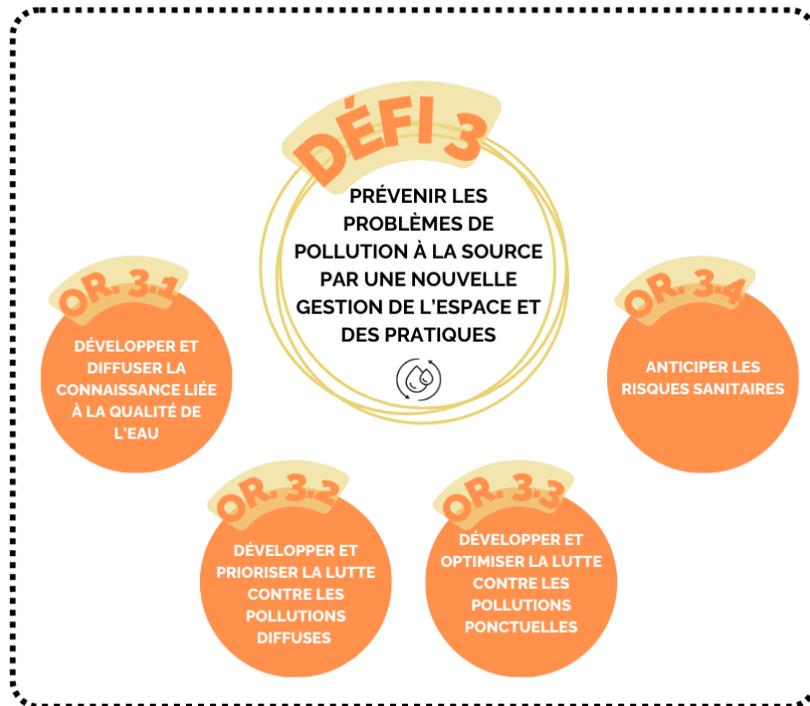
## Valoriser et mettre en réseau

L'animation du réseau d'acteurs des milieux humides, dans un objectif de mise en réseau, de mutualisation et valorisation de retour d'expérience devra être pérennisée, avec un lien fort avec les acteurs de l'urbanisme.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Pérenniser et animer le réseau partenarial des milieux humides NRG, en lien avec l'inter-SAGE*
- *Accompagner les acteurs de l'urbanisme sur la préservation des milieux humides*

## DÉFI N°3 : PREVENIR LES PROBLEMES DE POLLUTION A LA SOURCE PAR UNE NOUVELLE GESTION DE L'ESPACE ET DES PRATIQUES



La reconquête du meilleur potentiel écologique des masses d'eau prendra un temps probablement plus grand que les échéances fixées par la DCE, en raison de l'ampleur des transformations à conduire mais aussi de l'inertie qualitative des sols et des sédiments. La stratégie propose et assume un cap qui vise la prévention à la source des risques de pollutions en priorité, en synergie avec le renforcement des services rendus par la nature.

## DEVELOPPER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE LIEE A LA QUALITE DE L'EAU

Malgré un réseau de suivi de qualité, il est nécessaire d'apporter des améliorations pour adapter les zones et les paramètres. La vulgarisation et l'accessibilité des résultats sont des priorités. Avec l'apparition de nombreuses nouvelles molécules, il est crucial de rendre les données sur l'émergence de ces pollutions accessibles, indépendamment du cadre réglementaire minimal pour l'eau brute et l'eau potable.

### Améliorer le réseau de suivi de la qualité et développer le réseau de suivi température

Le réseau de suivi de la qualité devra être amélioré et optimisé, en se concentrant sur les zones actuellement extrapolées nécessitant des mesures réelles, la mesure de la turbidité et la mesure de la température des eaux brutes, avec un objectif d'anticipation en particulier pour l'eau potable.

#### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Compléter ou adapter le réseau de suivi qualité sur certaines masses d'eau extrapolées
- Mettre en place un réseau de suivi de la turbidité (contrôle de l'érosion)

- Mettre en place un réseau de suivi de la température de l'eau

### Mettre en place un réseau d'expertise sur les sources de pollutions

Une expertise scientifique, avec un groupe dédié et des expérimentations permettront de chiffrer, et de mieux connaître les mécanismes de transfert des pollutions des sols ou autres sources vers les cours d'eau.

#### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Rechercher et quantifier les sources de pollutions et en définir les principales
- Réaliser un diagnostic avec les données existantes déjà mesurées non incluses dans la DCE (métabolites pesticides, résidus médicamenteux, pfas...)
- Analyser les effets « cocktails » des polluants sur la base des données existantes
- Développer des analyses croisées des données existantes de la qualité de l'eau et des pratiques agronomiques des bassins versants
- Développer la recherche sur les transferts de polluants et les processus associés
- Développer la connaissance et l'évaluation de l'impact de l'assainissement collectif



## Rendre accessible et partager la connaissance sur la qualité de l'eau et son évolution

La mise à disposition, accessible et lisible, pour les partenaires et habitant.es du territoire, des données de qualité des eaux, une fois validées et expliquées devra être mise en place, en fonction des attendus et accès possibles. Les objectifs des points de suivi devront être mis en avant.

### Axes de travail possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Faciliter l'accès aux données publiques existantes
- Créer un observatoire de la qualité de l'eau, intégrant les données eau brute et eau potable
- Porter à connaissance l'ensemble des analyses de la qualité de l'eau de manière synthétique et les sources de pollution

## DEVELOPPER ET PRIORISER LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Pour l'eau potable, les traitements coûtent cher en investissement, en fonctionnement et en énergie. Ils peuvent être insuffisants en regard des normes sanitaires et nous rendent vulnérables à des défaillances techniques. Les principales causes identifiées sont les transferts vers les cours d'eau des produits issus des traitements phytosanitaires, l'érosion des sols et les molécules qui échappent encore aux techniques d'assainissement actuelles (résidus médicamenteux par exemple).

Conformément au SDAGE, le SAGE doit intégrer l'objectif de réduction de l'usage des produits phytosanitaires et autres pollutions diffuses dans son plan d'action.

De plus, la température des cours d'eau est un enjeu majeur pour la possibilité de produire de l'eau potable issue principalement des eaux de surface. Les services publics d'eau et d'assainissement sont les plus directement impliqués par cet enjeu.



Le renforcement de la résistance des milieux aquatiques et une meilleure prise en compte de son potentiel épurateur s'obtiendra par une gestion « experte » des cours d'eau, des zones humides et de leur environnement immédiat (ripisylve notamment). L'effet recherché implique donc une stratégie active au service de la conservation et le renforcement des services qualitatifs rendus par la nature.

## Impulser la définition d'aires d'alimentation de captage d'eau potable sur le territoire

Afin de prioriser les actions à venir sur le territoire, la délimitation des aires d'alimentation de captage (AAC) sera encouragée sur les captages d'eau potable à enjeux ou dégradés, qu'il s'agisse de captages en eaux superficielles ou en eaux souterraines.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Mener des études et diagnostics sur les eaux brutes des bassins versants les plus vulnérables aux ruissellements et aux pollutions diffuses sur la base de l'ensemble des données existantes afférentes à la qualité des eaux*
- *Définir les aires d'alimentation de captage sur tous les captages dont les eaux brutes sont dégradées*
- *Réinterroger les sites de productions à enjeux prioritaires en fonction des moyens à mettre en œuvre pour assurer la production d'eau potable*

- *Faciliter le rapprochement des structures compétentes sur les bassins versants PRPDE, GEMAPI ... (gouvernance multipartite, mise en place de contrats de progrès...)*
- *Mutualiser les études techniques, le partage d'expérience à l'échelle du SAGE NRG*
- *Définir les secteurs à enjeux et mettre en place des plans de lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses à l'échelle de sous bassins versants*
- *Mettre en place des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles ou urbaines, l'érosion*
- *Mettre en place des sites démonstrateurs, des vitrines*

## Impulser le lien entre tous les acteurs du territoire sur les aires d'alimentation de captage

La coopération avec les gestionnaires de l'eau potable constitue la pierre angulaire de ce dispositif. La co-construction et la mise en œuvre de plan d'actions sur les captages les plus dégradés devront être impulsées et accompagnées, en lien avec tous les acteurs.

Compte tenu du cadre imposé par l'économie agricole nationale, européenne et mondiale, la stratégie doit s'appuyer sur des approches de type projet, coordonnées entre l'agriculture et les structures en charge de la GEMAPI et de l'eau potable, du gestionnaire du système Neste ainsi qu'avec les citoyen.nes et associations.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Soutenir la coopération entre les PRPDE pour la mise en place de plans préventifs*
- *Impulser la protection des points de captages des sources sur le Bassin versant Neste*

## Renforcer le système de conseil et d'accompagnement auprès des agriculteur.ices

L'agriculture et la gestion des sols et du foncier sont au cœur de cette stratégie, avec des effets probablement hétérogènes si l'on considère la géographie actuelle des pratiques.

Des incertitudes scientifiques subsistent sur les mécanismes de transferts des polluants du sol vers l'eau, la généralisation de pratiques performantes à de vastes surfaces, les effets économiques pour les exploitations et les filières.

C'est donc plus une trajectoire qu'il faut construire avec le monde agricole qu'un système de contraintes qui relève de la réglementation nationale. L'identification des secteurs prioritaires, en lien avec le SDAGE, l'expérimentation au travers de contrats et l'évaluation des effets réels des changements de pratiques, l'information, l'accompagnement technique et financier sont les pistes privilégiées.

Le conseil et l'accompagnement des collectivités et particuliers afin d'agir sur les pollutions diffuses devront aussi être impulsés.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Promouvoir un dispositif d'accompagnement technique et financier ciblé
- Impulser un maillage d'expérimentation de proximité
- Développer l'offre de formation des professionnels agricoles, et des distributeurs de produits phytosanitaires et intrants, sur les enjeux liés à l'eau.
- Créer un réseau de démonstrations



## Accompagner la diversification des cultures, les filières agricoles locales résilientes et les niches

Soutenir et développer les filières locales et de niche, ainsi qu'accompagner la diversification des cultures est essentiel. Cette diversification, plus résiliente face au changement climatique et moins impactante sur le plan environnemental, a un impact positif sur les enjeux liés à l'eau et doit être encouragée.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Promouvoir la souveraineté alimentaire, une économie viable, par la diversification et l'organisation de filières locales et de niche à moyen terme, afin de répondre aux enjeux liés à l'eau
- Promouvoir l'accompagnement de la transition des filières classiques en lien avec les enjeux de qualité de l'eau à moyen et long termes

## DEVELOPPER ET OPTIMISER LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Même si l'action sur les pollutions diffuses est prégnante, il subsiste des sources de pollutions ponctuelles sur le territoire, qui pourraient être accentuées en lien avec le réchauffement climatique et la baisse de l'hydrologie naturelle.

### Définir les débits de salubrité pour chaque vallée

Afin d'actualiser les contraintes avec le changement climatique, une approche par bassin versant, afin de déterminer les débits et capacités de dilution nécessaires, devra être mise en place dans une vision prospective, y compris sur la gestion des eaux traitées et en prenant en compte la saisonnalité des risques.

#### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Disposer d'une meilleure connaissance des évolutions liées au changement climatique et notamment sur les débits et capacités de dilution à venir en crise d'étiage
- Caractériser les profils en long des débits de dilution nécessaires, en lien avec le SDAGE
- Identifier les sites prioritaires
- Harmoniser ce qui est recherché, afin de préciser notre capacité à expertiser et communiquer autour des micropolluants
- Etudier la prise en compte des nouvelles molécules pour la définition des débits de salubrité (polluants émergents et/ou éternels : PFAS, résidus médicamenteux, nanoparticules...)

## Maintenir l'amélioration des performances de traitement au niveau des sources de pollutions ponctuelles

L'effort d'amélioration des sources de pollutions ponctuelles devra être maintenu afin d'améliorer la qualité des rejets des stations d'épuration, des industries et des autres sources de pollution ponctuelles identifiées. Une planification devra être faite, en lien avec les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT), sur l'amélioration des performances de sources de pollution ponctuelles identifiées, à l'échelle des vallées, afin de bien mettre en avant l'effet cumulatif.

La diminution des flux devra être privilégiée par rapport à la dilution. Le lien avec la gestion de crise, pendant la période d'étiage, devra être développé.

#### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- S'assurer de l'adéquation entre ressource en eau et usages, pour le dimensionnement des ouvrages de traitement des eaux usées
- Intégrer le dimensionnement des infrastructures de traitement dans les documents d'urbanisme et conditionner les demandes d'urbanisation à la capacité de traitement des eaux usées
- Analyser l'impact thermique des rejets d'assainissement et industriels
- Améliorer les performances des stations d'assainissement et industries
- Limiter la présence des eaux claires parasites
- Développer le lien entre les collectivités en charge de l'assainissement et la gestion de crise d'étiage (cellule de crise)
- Expertiser la REUT pour réduire les flux en garantissant le soutien d'étiage
- Prendre en compte et anticiper l'évolution des types de polluants
- Améliorer la connaissance dans les nouveaux procédés de traitement
- Encourager les expérimentations

## ANTICIPER LES RISQUES SANITAIRES

### Coordonner les actions liées à l'Assainissement Non Collectif

L'assainissement non collectif représente près de 50 % des installations du territoire. Des zones prioritaires pour la mise en conformité devront être définies en fonction du risque sanitaire (pollution microbienne).

#### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Avoir une vraie connaissance de l'impact sur le territoire, à l'échelle des Bassins Versants*
- *Identifier les zones prioritaires en Assainissement Non Collectif pour la mise en conformité en fonction d'enjeux sanitaires*
- *Expertiser l'impact des filières installées et diagnostic des installations, qualification des rejets*
- *Favoriser la coopération et le retour d'expérience entre les collectivités pour harmoniser les pratiques*

### Prévenir l'aggravation du risque cyanobactéries

Avec plus de 3000 lacs de retenues hydrauliques le territoire est particulièrement exposé aux risques liés aux cyanobactéries. Le réchauffement climatique va aggraver la situation. Il est nécessaire de développer un réel réseau de suivi et de mutualisation des données pour anticiper au maximum ce risque.

#### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Mieux connaître l'évolution des températures, de la teneur en phosphore et en nitrates des retenues d'eau afin de mieux appréhender la survenue des cyanobactéries*
- *Développer un réseau de suivi et de mutualisation de données (grands réservoirs, petits réservoirs, rivières en amont des prises d'eau potable)*
- *Promouvoir la mise en place de plans d'identification des sources de pollution et de gestion.*

## Diminuer les risques liés aux micropolluants et polluants émergents

Le renouvellement des réseaux en polychlorure de vinyle (PVC) liés au risque de présence de chlorure de vinyle monomère (CVM), afin de préserver la santé des habitant.es, a un impact financier majeur pour le territoire. Les démarches de renouvellement devront être prioritaires et soutenues.

La connaissance sur les micropolluants et polluants émergents (médicaments, PFAS, CVM, métabolites de pesticides...) est à développer et expertiser.

Afin de réduire le risque sanitaire lié aux polluants émergents, une expertise scientifique devra être développée afin de travailler sur les effets cumulatifs, les micropolluants spécifiques et les modes de transferts.

Une expérimentation de suivi scientifique pourra être impulsée sur un bassin versant spécifique dans un premier temps.

#### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Améliorer la connaissance pour prioriser les actions (lien ARS)*
- *Harmoniser les données recherchées*
- *Déterminer les secteurs prioritaires et impulser le renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable en PVC en lien avec le risque de présence de CVM*
- *Développer l'expertise sur le territoire en lien avec les micropolluants, polluants émergents et polluants éternels (PFAS, résidus médicamenteux)*

# DÉFI N°4 : REDUIRE LE RISQUE QUANTITATIF ET ARBITRER UN JUSTE PARTAGE DE L'EAU



Pour les axes réalimentés sur lesquels s'appuie une grande part de l'aménagement du territoire, la gestion conjoncturelle du risque des défaillances quantitatives est une préoccupation majeure pour le « système Neste » concédé par l'Etat à la CACG devenue Rives & Eaux du Sud-Ouest en 2024. L'optimisation de la gestion bénéficie donc d'un long retour d'expérience expert et c'est un atout.

L'instabilité climatique et la vulnérabilité technique d'un dispositif appuyé sur de nombreux aménagements incite à compléter cette approche. En particulier, la probable généralisation de la gestion interannuelle de la ressource pourrait se traduire une répartition différente, de l'eau disponible ou garantie chaque année à périmètre constant.

Le schéma directeur de Rives & Eaux du Sud-Ouest, qui porte sur l'ensemble du système Neste, contribuera aux travaux de la CLE en matière de stratégie de gestion quantitative.

Le partage de l'eau entre usages, et avec le milieu est un enjeu collectif qui se renforcera. Le comité de bassin est responsable en définissant les débits d'objectifs d'étiage. L'Etat est responsable de ce partage au travers des autorisations qu'il accorde (notamment via l'OUGC pour les prélèvements agricoles), de la définition des volumes prélevables, et des missions qu'il a confiées au concessionnaire Rives & Eaux du Sud-Ouest. Il doit pouvoir s'appuyer sur une adhésion du territoire à ces choix.

L'accompagnement des usages pour plus d'efficacité et de sobriété effective, en cohérence avec l'objectif national de diminution de 10% des prélèvements d'ici 2030, peut être priorisé et accéléré en fonction de la vulnérabilité probable.

Les investissements publics dans la ressource en eau et les efforts d'économies d'eau doivent bénéficier au territoire. La CLE est le lieu pour définir et arbitrer la mise en place de projets de territoires en matière de gestion quantitative, en particulier le type de démarche et le périmètre. Le portage de ce type de projet relève prioritairement d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Réduire le risque quantitatif sur le territoire et arbitrer un juste partage de l'eau implique l'actualisation des référentiels quantitatifs, la sobriété, l'optimisation de la gestion, y compris lors de crises, et la sécurisation de la ressource.

## ACTUALISER LA CONNAISSANCE ET LES REFERENTIELS QUANTITATIFS

La métrologie des milieux et des usages de l'eau, et l'interprétation des données quantitatives, doivent être améliorées et fluidifiées. Il s'agit d'une information patrimoniale collective majeure. Elle détermine les objectifs environnementaux et d'usages réalistes. La notion de déséquilibre doit donc être dynamique et sans doute régulièrement expertisée.

### Adapter le réseau de mesures et le suivi de données

L'optimisation du réseau de mesures et de données permet d'améliorer l'efficacité et la coordination de la gestion de l'eau brute.

L'actualisation du référentiel ne pourra se faire qu'à partir de la mise en commun et l'analyse de l'ensemble des données hydrométriques disponibles sur le territoire. Il sera pertinent de compléter le réseau de mesures sur certains points, identifiés collectivement.

Il est nécessaire de renforcer les connaissances disponibles aussi en matière de prélèvement, de gestion de stock, et de les croiser avec le réseau de mesures pour améliorer la gestion des ressources et actualiser si besoin les données cibles.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Mettre en commun les données hydrométriques et prélèvements disponibles (Etat, Rives & Eaux du Sud-Ouest, OUGC, AEAG...) nécessaires à la gestion et la planification.*
- *Densifier et/ou adapter le réseau de mesures hydrométriques sur des secteurs dont la donnée mutualisée manque*
- *Anticiper la compatibilité des stations de suivi des crues au suivi des étiages*
- *Valoriser l'ensemble des données de stations hydrométriques du territoire*
- *Communiquer les bilans annuels de l'ensemble des prélèvements par sous bassin versant*
- *Caractériser et protéger les sources, et contribuer au réseau pyrénéen de suivi des sources*

## Actualiser le référentiel de données à enjeu réglementaire

Pour les débits minima des cours d'eau, les objectifs sont actuellement formalisés par le SDAGE au niveau des points nodaux, et par l'arrêté cadre interdépartemental Sécheresse pour les rivières sans point nodal. Il existe de plus réglementairement, au niveau des restitutions du canal en tête des axes réalimentés et en pied d'ouvrages et d'infrastructures, des débits réglementaires, parfois très anciens.

L'arrêté d'orientation de bassin Adour-Garonne de 2023 vise à renforcer la gestion de la sécheresse en précisant les mesures de restriction d'eau, et en améliorant la coordination entre les bassins hydrographiques.

Il introduit un cadre commun pour les restrictions temporaires et facilite les décisions concernant le soutien d'étiage et les dérogations. L'arrêté cadre inter-préfectoral NRG portant plan d'action sécheresse, détermine les orientations et mesures tels que les arrêtés départementaux de limitation des usages de l'eau.

Une réflexion collective, au regard de tous les enjeux actuels de qualité et de quantité, sur l'ambition portée par ces objectifs est préconisée en vue d'une modernisation de la gestion, d'une planification cohérente en anticipation des perturbations climatiques et qualitatives.

Des travaux d'actualisation des référentiels tels que les débits objectifs d'étiage (DOE) dans le cadre du SDAGE, les débits objectifs complémentaires, les débits minimum biologiques, devront être réalisés pour le territoire, en identifiant les enjeux prioritaires par bassin, en collaboration avec la CLE.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Expertiser et assurer des débits nécessaires au maintien de la biodiversité sur les axes réalimentés, tout en prenant en compte leur caractère anthropisé, et la prospective*
- *Faire une étude de définition du débit minimum biologique sur la basse Neste, au droit du point nodal de Sarrancolin*
- *Confirmer les obligations de débit minimum pour la Neste aval*
- *Réviser les débits d'objectifs d'étiage en accord avec les méthodologies définies par le comité de bassin, au regard de la disponibilité de la ressource, compatibles avec les objectifs écologiques*
- *Expertiser les débits visés en tête des bassins réalimentés par le canal de la Neste, en concertation avec les membres de la CLE*
- *Réviser les débits de gestion en cohérence avec les débits d'objectifs d'étiage revus. Réinterroger et adapter les objectifs de gestion*
- *Etudier les impacts des modifications du référentiel de données*
- *Evaluer l'impact des variations du débit instantané sur les habitats des rivières (débit instantané respectant le DOE, débit moyen journalier)*
- *Réinterroger les règlements d'eau et les débits réservés des ouvrages en tenant compte des enjeux prioritaires fixés par la CLE, notamment au niveau des sources captées pour l'eau potable*

## METTRE EN ŒUVRE LA SOBRIÉTÉ POUR SECURISER LES USAGES EN COHERENCE AVEC LE PLAN NATIONAL EAU

La réduction du risque s'obtiendra aussi au travers d'un accompagnement des usages vers plus de sobriété.

Cette orientation s'inscrit dans l'effort de sobriété du Plan Eau national, dont l'objectif est de réduire les prélèvements en eau d'au moins 10 % d'ici 2030. La CLE incite tous les acteurs locaux à réduire leur consommation, à l'élaboration d'études et mise en place de démarches pour décliner et préciser les objectifs nationaux à l'échelle locale.

L'eau potable, qui dépend très majoritairement des eaux superficielles, est évidemment le premier des usages et il est prioritaire. Les volumes en jeu ne sont pas les plus importants, ce qui n'exonère pas la chaîne d'acteurs, d'un effort de rationalité. Il s'agit d'économiser l'eau prélevée, mais aussi d'accompagner les collectivités en difficulté pour l'amélioration des réseaux, et enfin d'éviter les situations qui seraient difficilement gérables à long terme.

L'eau d'irrigation est issue des eaux brutes des rivières mais aussi des retenues collinaires. Son utilisation est concentrée principalement en période d'étiage, et représente la majeure partie des prélèvements en eau du territoire en termes de volumes et débits.

La stratégie du SAGE vise à renforcer la compatibilité de ces orientations avec les autres enjeux du territoire liés à l'eau. En particulier, la diversification de l'agriculture irriguée et le maintien d'un système de polyculture élevage sont des enjeux particuliers de ce territoire.

L'irrigation est un levier majeur pour cet objectif de diversification et de sécurisation économique de l'agriculture. L'évolution de l'agriculture irriguée et du calendrier de l'irrigation sera aussi induite par la nouvelle donne agro-climatique. Il est important de préparer cette transition dans le système de gestion de la quantité.

L'eau industrielle s'appuie, sur le réseau d'eau brute (canal directement sur le plateau de Lannemezan principalement), ou sur le réseau d'eau potable. Il faut réserver une place spécifique dans le partage de l'eau, alors que cette activité est potentiellement importante pour un développement territorial équilibré.

### Faire des économies d'eau

Tous les acteurs doivent contribuer aux objectifs imposés, sinon la crise à venir imposera d'avantage d'économies, via les restrictions. Il est donc indispensable de s'organiser le plus en amont possible. S'il y a déjà beaucoup d'actions en cours, des leviers peuvent être mobilisés.

Le territoire doit s'inscrire dans une démarche d'efficacité, de sobriété et de lutte contre le gaspillage, dans tous les domaines. Le territoire doit réduire et optimiser les besoins en eau des usages, prioriser les besoins vitaux.

Ces économies se traduisent par la réduction des pertes, la récupération des eaux pluviales, la valorisation des eaux grises ou usées, les dispositifs hydro économes, la sensibilisation ...

Des objectifs quantifiés d'économies seront définis dans le SAGE, en cohérence avec le plan national Eau et sa déclinaison dans le SDAGE et le programme de l'Agence de l'eau. L'accompagnement, le conseil, la tarification, les expérimentations, l'investissement, la modernisation, seront autant de leviers à activer pour atteindre ces résultats.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Définir des objectifs de résultat quantifiés d'économie
- Inciter et accompagner les acteurs de l'eau potable, de l'industrie, de l'agriculture, de l'urbanisme dans leurs démarches d'économies d'eau (réduction des pertes issues des réseaux, dispositifs hydro-économiques, récupération des eaux pluviales, process industriels économes en eau, sensibilisation ...)
- Cartographier les réseaux eau potable pour prioriser les interventions sur les fuites
- Développer la tarification incitative aux économies d'eau.
- Mettre en place des mécanismes incitatifs et une priorisation des aides aux projets économes en eau
- Favoriser les expérimentations et innovations liées aux économies d'eau

## Suivre et quantifier les économies d'eau

Le suivi d'actions d'économies d'eau et de leurs performances, pour tous les secteurs, devra être développé, communiqué à la CLE et rendu accessible aux acteur.ices et habitant.es du territoire.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Mettre en place un suivi des actions d'économies d'eau réalisées, les objectifs visés, les résultats obtenues, et le partager
- Suivre des indicateurs d'économies d'eau corrélés aux engagements financiers. Mettre en avant la rentabilité de ces économies pour les décideurs
- Suivre des indicateurs mettant en avant la part d'énergie /part eau, en lien avec les charges, pour les usages économiques en particulier (irrigation, industrie).
- -Déterminer des indicateurs pour les fuites (AEP, réseaux eau brute, réseaux irrigation...)

## PROPOSER UN JUSTE PARTAGE DE L'EAU

Les valeurs retenues dans le cadre de l'actualisation des données réglementaires auront des conséquences très fortes sur le partage de l'eau. La connaissance et le référentiel quantitatif étant actualisés, il est ensuite nécessaire d'effectuer un bilan entre les ressources, et les besoins des usages, actuels et à venir. Les études existantes du territoire doté d'une forte expertise devront être valorisées et partagées.

Cela permettra de déterminer des arbitrages équitables liés au partage de l'eau. Sont concernés le partage entre territoires et entre usages, mais aussi le partage au sein d'un même usage.

En ce qui concerne l'eau d'irrigation, l'organisation actuelle, encadrée par l'État, repose sur l'organisme unique de gestion collective (OUGC) pour la répartition et sur le concessionnaire Rives & Eaux du Sud-Ouest pour les contrats sur les axes réalimentés. Cette structuration peut établir en son sein des règles d'équité et d'efficacité technique et économique.



## Actualiser le référentiel de données liées aux usages

Le référentiel de données lié aux usages est à mutualiser, partager et compléter, avant de pouvoir le valoriser (Donnée disponible auprès de différents acteurs : l'Etat, de l'AEAG, de l'ARS ou encore de l'OUGC...). Le besoin en eau qui doit s'inscrire dans une démarche de sobriété est distinct de la demande en eau qui risque de ne pas pouvoir être intégralement satisfaite.

Pour les axes réalimentés, il s'agit d'éléments nécessaires à la gestion. Pour les sous bassins non réalimentés en montagne comme dans les coteaux, l'appel à la ressource est forcément plus dispersé. Ce sont des sources souterraines pour l'eau potable en montagne ou des lacs collinaires pour l'agriculture des coteaux.

Les bilans besoins-ressources doivent permettre de déterminer les volumes prélevables actualisés tout en intégrant le réchauffement climatique et l'hydrologie possible du futur

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Valoriser les études bilan besoin-ressources du territoire*
- *Développer le suivi besoins-ressources*
- *Développer le suivi de la demande économique*
- *Actualiser les volumes prélevables (VP) pour tous les usages, en lien avec la stratégie d'évaluation des VP, et le code de l'environnement, en articulation avec la CLE*
- *Expertiser la mise en place de gestion coordonnée des collinaires avec la gestion des axes réalimentés du système Neste*
- *Mettre en place des suivis besoins en eau potable-ressources pour les sources de montagne.*

## Prioriser et partager équitablement

Suite à l'actualisation des référentiels quantitatifs à enjeu réglementaire, et liés aux usages, une définition des priorités pourra être faite. Il est nécessaire d'avoir une vision très claire de ce que veut le territoire en termes de répartition et de priorités, en intégrant la prospective climatique.

La gestion du système Neste se fonde sur de la souplesse entre axes selon la ressource disponible, et les différents transferts, actuels et à venir entre bassins. Il est important de ne pas figer le système tout en optimisant le partage équitablement. L'objectif sous-jacent du SAGE pour le territoire est celui d'une diversification de l'agriculture permettant aussi une réduction des pressions de pollutions diffuses.

Le partage de la ressource naturelle entre la Gascogne et la Garonne doit prendre en compte les besoins de la basse Neste.

De même les règles de partage des activités économiques entre elles, mais aussi entre les irrigants méritent d'être clarifiées et explicitées pour optimiser la ressource de façon dynamique si besoin, tout en prenant en compte les équilibres économiques.

Enfin, la réutilisation des eaux usées devra être expertisée pour évaluer l'impact sur les débits des cours d'eau.



### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Définir les priorités par axe et par usage : répartition des volumes globaux par usage et par période, dans le respect du code de l'environnement*

- *Etudier une répartition et/ou des réservations entre usages (AEP, agriculture, industrie, environnement...) et sous quelles conditions.*
- *Prioriser les ressources existantes pour l'usage en eau potable*
- *Prendre en compte et anticiper l'interconnexion des réseaux AEP pour sécuriser l'alimentation en eau potable en cas de pénurie ou de pollution*
- *Prioriser et partager la ressource en eau entre activités économiques et vallées*
- *Porter à connaissance de la CLE les demandes d'autorisation unique de prélèvement (AUP)*
- *Clarifier entre Rives & Eaux du Sud-Ouest et l'OUGC les règles d'attribution des volumes d'irrigation par contrats*
- *Réaliser une étude prospective des besoins en eau d'irrigation future favorable à la diversification des cultures*
- *Identifier les ressources en eau utilisées pour la production agricole destinée à l'alimentation locale, dans le cadre de projets alimentaires territoriaux (PAT)*
- *Expertiser l'intérêt environnemental (quantité et qualité) de la réutilisation des eaux usées avant tout projet*

## OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU BRUTE ET LA GESTION DE CRISE

L'optimisation de gestion quantitative, des usages et des ressources est un facteur de sobriété qui doit être favorisé et évalué.

### Optimiser la gestion de l'eau brute

Le territoire réalimenté dispose d'une forte expertise historique sur la gestion de l'eau brute.

Cette gestion pourra être optimisée en travaillant sur la connaissance dynamique des prélèvements, la réduction des fuites des réseaux d'acheminement par exemple, ou la mise en place de dispositifs innovants.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Améliorer l'information dynamique des prélèvements entre les usagers (irrigation, eau potable ...) et les gestionnaires pour l'efficience de gestion*
- *Soutenir toutes les démarches permettant de réduire les fuites sur les réseaux d'acheminement de l'eau brute.*
- *Etudier la mise en place de seuil en rivière amovible permettant la régulation du surplus de réalimentation, ainsi que l'absorption des défaillances ponctuelles de celle-ci*

### Améliorer la gestion de crise

La gestion de crise, qui s'est considérablement améliorée (via par exemple la mise en place de la Commission Neste depuis 1988 sur le système Neste et l'arrêté d'orientation de bassin Adour-Garonne de 2023 visant à renforcer la gestion de la sécheresse), devra continuer dans ce sens, en actualisant par exemple les indicateurs de gestion, ou en développant la concertation anticipatrice de crise.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Actualiser les indicateurs de gestion de crise, sur la base des données hydrologiques probables pour le futur, en lien avec le schéma directeur du système Neste*
- *Développer les démarches de concertation anticipatrices entre acteurs afin de sécuriser équitablement les usagers en fin de période d'étiage*
- *Expérimenter une gestion de crise en débit plutôt qu'en volume*
- *Améliorer l'outil réglementaire de gestion de crise pour une adéquation au plus près du territoire*
- *Développer la connaissance des besoins en temps réel en période d'étiage pour optimiser les lâchers et impliquer les préleveurs dans la gestion de l'eau*

## SECURISER, OPTIMISER, ET AUGMENTER LA RESSOURCE DU TERRITOIRE POUR ASSURER LA TRANSITION

Toutes les infrastructures en place sur le territoire, créées par l'Etat et les collectivités territoriales, ont permis le développement du territoire et de tous ses usages. Qu'il s'agisse des infrastructures d'alimentation de l'eau brute ou de l'eau potable, il est prioritaire de pérenniser, sécuriser ces infrastructures en place, juridiquement, techniquement et financièrement, pour l'ensemble des usages. Il est donc nécessaire de s'assurer d'un équilibre financier pour maintenir en état ce patrimoine, et permettre son renouvellement.

Les trajectoires probables d'hydrologie du futur entraînent un risque accru de non-remplissage des ouvrages, tant de haute-montagne que des retenues structurantes de piémont, fortement dépendantes de la réalimentation du canal (environ 60% en année sèche). La réduction du risque s'obtiendra aussi au travers d'aménagements hydrauliques de sécurisation qui permettront d'assurer la transition du territoire.

Conformément au SDAGE, une vigilance particulière doit porter en continu sur le risque d'appropriation privée des volumes stockés sur le territoire, au détriment de l'intérêt général.

## Maintenir en état les infrastructures existantes

Le territoire est réalimenté par le système Neste (Canal, ouvrages ...) et plus largement par des infrastructures existantes qu'il est impératif de continuer à maintenir en état. L'équilibre financier de tout ce patrimoine doit permettre de le conserver en anticipant le futur.

De même l'ensemble des infrastructures d'eau potable doivent pouvoir disposer d'un équilibre financier afin d'être maintenues en état, afin d'assurer un renouvellement adapté.



### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Assurer un juste prix de l'eau brute qui permet de maintenir en état toutes les infrastructures d'alimentation et leur renouvellement,
- Assurer un juste prix de l'eau potable sur le territoire afin de maintenir en état toutes les infrastructures et leur renouvellement

## Sécuriser l'affectation des ressources hydroélectriques de la Neste au soutien d'étiage, pour l'intérêt général

Le système actuel bénéficie de la dérivation d'une partie des eaux de la Neste au profit des rivières de Gascogne (dont 48 millions de m<sup>3</sup> à partir des ouvrages de haute-montagne) dans un cadre réglementé et conventionné. Cette nécessaire répartition des eaux est réaffirmée. La possibilité de contractualiser des volumes d'eau complémentaires à partir des ouvrages de haute-montagne est à étudier et à discuter avec les maîtres d'ouvrage.



### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Affirmer l'affectation dans les conditions économiques actuelles (gratuité) des volumes des stockages hydroélectriques pour les rivières gasconnes.*
- *Etudier les conditions d'accès à des volumes supplémentaires des stockages hydroélectriques existants pour la réalimentation du territoire et le soutien des débits de la Neste.*
- *Réduire l'impact des éclusées sur la gestion de la prise d'eau du canal de la Neste*
- *Assurer une vigilance sur le risque d'appropriation privée des volumes d'eau stockés en haute-montagne ou sur les coteaux*

## Sécuriser le maintien et le remplissage des retenues structurantes existantes

Le système de réalimentation du territoire permet le soutien en période d'étiage, mais aussi toute l'année, afin de tenir les objectifs. L'adaptation quantitative passe par une sécurisation du remplissage des retenues hydrauliques existantes, action considérée comme prioritaire.

Afin de tenir les équilibres et trajectoires, dans un contexte de réchauffement climatique, des aménagements pourront être réalisés pour un juste dimensionnement à long terme des ouvrages. Le passage à un mode de gestion interannuelle est donc à expertiser. Il correspond à un ajustement des volumes mobilisables compatibles avec une garantie de disponibilité chaque année avant l'étiage. Cela se traduit par une augmentation de la capacité de stockage des ouvrages existants pour maintenir le niveau de sécurité des usages actuels, ou à une baisse des usages.

Le maintien en état de ces ouvrages structurants, existants et à venir, ainsi que de tout le système d'alimentation, se doit d'être financé durablement, pour assurer sa pérennité. C'est tout l'enjeu du schéma directeur de Rives & Eaux du Sud-Ouest en cours d'élaboration.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Réaliser une étude sur la sécurisation du remplissage, le renforcement en volume et l'optimisation des volumes hydroélectriques,*
- *Etudier le potentiel de remplissage et de stockage pérenne des infrastructures structurantes de piémont, sous contrainte climatique*
- *Impulser de nouveaux projets de haute-montagne ou sur le canal de la Neste pouvant contribuer au remplissage des réserves de coteaux*
- *Effectuer des travaux sur les ouvrages existants (transferts et réservoirs, rehausses) pour sécuriser la ressource en gestion interannuelle*
- *Expertiser les conditions d'accès à la ressource pour des usages économiques dans le cadre de la transition*

- Financer durablement l'exploitation des infrastructures structurantes existantes
- Assurer une vigilance sur le risque d'appropriation privée des nouveaux volumes d'eau stockés des ouvrages structurants

## Créer des ouvrages structurants en Gascogne pour réduire le risque de défaillance du système Neste, en les inscrivant dans un projet de territoire et en accompagnant la transition sur le long terme

La création de nouveaux ouvrages structurants de substitution est possible sous réserve de conditions techniques (garantie de remplissage), économiques, environnementales, d'acceptabilité sociétale et aussi d'un engagement des bénéficiaires à l'issue de projet de territoire. Un projet de territoire sur la gestion quantitative de l'eau permettra de se projeter sur le long terme, et d'étudier, en lien avec les potentialités étudiées, les créations d'ouvrages possibles afin d'assurer la transition du territoire et son attractivité.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Etudier des solutions structurantes telles que transferts, rehausses d'ouvrages, dispositifs de gestion pour réduire les temps de transfert amont/aval, etc...
- Etudier les possibilités de stockage de taille intermédiaire, pour lisser la gestion non pas en volume mais en débit lors des restrictions
- Etudier les sites potentiels pour la création de nouveaux ouvrages structurants afin d'alimenter le projet de territoire
- Financer durablement la création et l'exploitation d'éventuelles infrastructures complémentaires issues de projet de territoire
- Organiser la récupération des coûts.

## Optimiser les retenues collinaires existantes et en créer sous conditions

Avec plus de 3000 réservoirs collinaires, dont l'inventaire détaillé, le fonctionnement et les impacts cumulés sont à expertiser, la nécessité d'une planification à des échelles locales pour favoriser une intégration hydraulique, hydrologique et environnementale équilibrée devient prégnante.



Une optimisation et valorisation des ouvrages existants, suite à une connaissance partagée, est nécessaire.

La création d'ouvrages collinaires privés sera soutenue si elle privilégie une gestion collective de la ressource, et si elle s'accompagne de conditions agroenvironnementales, en lien avec l'ensemble des enjeux liés à l'eau (prévention de l'érosion en amont, valorisation écologique des plans d'eau, gestion de la qualité,...) et n'implique pas d'effet cumulé à l'échelle des bassins versants (bassin en situation de déséquilibre quantitatif).

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Réaliser un inventaire et un état des lieux partagé des retenues collinaires (volumes stockés, usages...)
- Mettre en place un dispositif de suivi des stocks d'eau des retenues collinaires
- Optimiser et valoriser les retenues collinaires existantes (aménagement d'adaptation, curage...)
- Réaliser une étude sur l'impact cumulé des plans d'eau, sur la gestion quantitative et l'environnement.

- *Définir une règle partagée visant à cadrer le développement des retenues collinaires, afin de limiter leur impact cumulé à l'échelle des sous bassins versants*
- *Accompagner la création de retenues collinaires en contrepartie d'une évolution des pratiques agricoles*
- *Expérimenter la mise en place d'une gestion collective et coordonnée sur un ou plusieurs sous bassins non réalimentés, par le système Neste*

# DEFI N°5 : S'ORGANISER COLLECTIVEMENT, DIFFUSER LA CONNAISSANCE ET INNOVER



## ORGANISER LA GOUVERNANCE ET LA COOPERATION

Le SAGE constitue un document de référence pour la prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques publiques, les stratégies, les documents de planification, les projets ayant un impact sur cette ressource. La CLE constitue une assemblée de référence vers laquelle tous les acteur.ices partagent les informations, préoccupations, afin de donner leur avis et participer à l'harmonisation.

Compte tenu de cette dynamique qui s'inscrit dans le temps long, le SAGE sera amené à évoluer dans le temps. Il faut pour cela organiser un dispositif qui permette d'alimenter les points de vue de la CLE après l'approbation du SAGE. La structure dite « porteuse » doit donc mettre à disposition de la CLE des moyens humains et les données nécessaires à une analyse autonome des situations.

En fin les citoyen.nes, largement impliqués dans la phase d'élaboration doivent pouvoir continuer à accompagner la démarche dans sa phase de mise en œuvre.

### Renforcer le rôle de la CLE en tant qu'acteur majeur de la gouvernance locale de l'eau

La Commission Locale de l'Eau est essentielle dans la bonne gestion des ressources en eau au niveau local puisqu'elle garantit une gouvernance participative, efficace et harmonisée à l'échelle du bassin, tout en prenant en compte les spécificités.

Elle doit ainsi être consultée sur les projets (aménagement, urbanisme; planification, stratégie...), impactant les ressources en eau, sur les volets qualité, quantité et milieux aquatiques et humides.

La CLE peut garder l'initiative en termes de recommandations d'actions auprès de la structure porteuse ou d'autres maîtres d'ouvrage. Elle doit définir les démarches dont elle souhaite être destinataire pour avis, au-delà des obligations réglementaires. Elle est tenue informée de ces projets et de leur avancement de manière proactive, afin d'assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau sur le territoire.

#### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Renforcer la communication et la sensibilisation sur le rôle de la CLE*
- *Renforcer la légitimité de la CLE par des engagements formels des collectivités et services de l'Etat pour consulter la CLE sur toute question liée à l'eau*
- *Formaliser les procédures de consultation de la CLE auprès des collectivités et des services de l'Etat*
- *Définir les démarches structurantes en lien avec le SAGE (urbanisme, AUP, schéma directeur système Neste, nouveau modèle économique, projets impactant ...)*
- *Présenter en CLE ces démarches et bilans annuels*
- *Développer le lien CLE et commissions consultatives type CDPNAF, CDNPS ...*
- *Renforcer les capacités de la CLE par la formation en continu de ses membres sur les enjeux et les procédures réglementaires, tout en s'appuyant sur un conseil scientifique NRG*
- *Poursuivre et améliorer la coordination et la collaboration entre la CLE et les acteurs locaux, par la création de groupes de travail thématiques par exemple*
- *Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'impact des actions de la CLE*
- *Réaliser des bilans réguliers pour ajuster les stratégies et les actions en fonction des résultats obtenus.*

## Inscrire le périmètre du SAGE dans le cadre de gestion plus large d'un futur EPTB tout en préservant son ancrage local

Le SAGE Neste et Rivières de Gascogne est amené à s'inscrire dans un dispositif de gestion plus large à l'échelle du bassin pyrénéen et gascon de la Garonne, incarné par la création d'un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Cette nouvelle organisation, attendue par le SDAGE Adour-Garonne, vise à structurer une politique de l'eau plus cohérente à l'échelle du bassin Garonne, en s'appuyant sur un opérateur issu des collectivités.

Dans ce cadre, il est important que l'EPTB assume un rôle de coordination entre les différents SAGES tout en permettant au SAGE NRG de conserver son identité, ses enjeux spécifiques et ses dynamiques propres. Cela suppose l'animation reste identifiée sur le territoire et conserve les moyens d'exercer pleinement son rôle de proximité, de dialogue et d'ingénierie territoriale.

Le fonctionnement futur devra également garantir un dialogue équilibré entre la CLE NRG, et l'EPTB, notamment pour que les décisions prises à l'échelle de l'établissement publique intègrent les priorités locales et les retours des acteur.ices du territoire. Il s'agit d'éviter un pilotage trop centralisé qui pourrait affaiblir la portée opérationnelle du SAGE NRG sur le terrain.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Préparer l'intégration du SAGE NRG dans un cadre de gestion plus large, en anticipant son articulation avec un futur EPTB de bassin, tout en garantissant la mise en œuvre effective du SAGE sur son périmètre propre.
- Maintenir une animation locale forte, en veillant à ce que l'équipe du SAGE reste physiquement présente sur le territoire, avec les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer la proximité, la concertation et le portage opérationnel des actions
- S'appuyer sur des modèles de gouvernance éprouvés qui concilient coordination de bassin et ancrage local, pour inspirer la structuration de l'EPTB.

- Veiller à une gouvernance partagée et équitable, en assurant une représentation équilibrée des CLEs dans les instances de décision de l'EPTB, dans une logique de parité et de dialogue entre territoires.

## Harmoniser l'application de la réglementation à l'échelle du SAGE

La mise en œuvre du SAGE ne pourra être effective que si les pratiques d'application de la police de l'eau sont harmonisées à l'échelle du territoire du SAGE.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Créer un groupe de travail interdépartemental entre services de l'Etat dédié à la coordination des pratiques d'application de Police de l'eau
- Harmoniser les pratiques d'application de la police de l'eau à l'échelle NRG

## Impulser la coopération à l'échelle des bassins versants

La mise en œuvre du SAGE ne pourra être efficiente que dans un contexte de transversalité et de coopération à l'échelle des sous bassins versants. Un lien fort devra être développé entre les structures GEMAPI, l'eau potable, l'assainissement et autres acteurs du territoire.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Identifier et orienter la coopération entre structures et les rapprochements les plus pertinents (contrats de progrès ...)
- Préciser les rôles respectifs de la CLE, de la structure porteuse du SAGE et du concessionnaire Rives & Eaux du Sud-Ouest, des OUGC par l'Etat, ou par les Régions.
- Accompagner la structuration des collectivités en charge du petit cycle de l'eau pour une adéquation avec la ressource

## Intégrer les citoyen.nes du territoire aux travaux de la CLE

Le dispositif de concertation citoyenne durant l'élaboration du SAGE a montré sa pertinence pour un ancrage territorial. La participation citoyenne devra être maintenue après l'approbation du SAGE.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Prolonger au long cours la prise en compte du dialogue citoyen*
- *Proposer des points d'étape à la représentation citoyenne sur la mise en œuvre du SAGE*



Développer, conserver et partager la connaissance transversale

Un axe majeur transversal, renvoyé fortement par la concertation citoyenne, consiste à conserver, développer, et partager les données et la connaissance transversale liée à l'eau. Au vu des enjeux liés au réchauffement climatique, la donnée liée à l'eau devient d'intérêt général.

La CLE ne pourra piloter sa politique qu'en ayant un accès complet à cette donnée. L'accessibilité de la donnée, à différents niveaux dans le respect des règles déontologiques et réglementaires, sa valorisation, permettra la bonne compréhension du territoire par toutes et tous, donc un langage commun.

## Renforcer la circulation, l'accessibilité et la valorisation des données au service du projet de territoire

Le SAGE Neste et Rivières de Gascogne, de par les spécificités de son périmètre et la délégation historique de la gestion hydraulique à la société d'économie mixte Rives & Eaux du Sud-Ouest, se trouve confronté à des enjeux d'accès, de partage et de valorisation des données particulièrement structurants. Dans ce contexte, l'animation du SAGE doit être dotée des moyens nécessaires pour remplir son rôle de relais d'informations entre les échelles de décision et les réalités de terrain.

Il est essentiel de garantir la circulation fluide des données quantitatives et qualitatives : depuis les acteurs du territoire vers la CLE, mais aussi depuis les partenaires vers les acteurs opérationnels. Le SAGE doit jouer un rôle de relais et de synthèse des informations, pour nourrir à la fois l'élaboration de la stratégie territoriale et l'action quotidienne des parties prenantes.

L'animation inter-SAGE et le rôle de l'EPTB apparaît comme une piste à renforcer pour faciliter la mutualisation et l'harmonisation des données à l'échelle du bassin. Toutefois, le débat reste ouvert sur l'organisation précise de cette fonction de centralisation et de diffusion : elle devra s'appuyer sur une coopération renforcée avec les acteur.ices de terrain et sur une montée en compétence partagée.

**Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :**

- *Améliorer l'accessibilité des données par la création d'outils pédagogiques (tableaux de bord, visualisations, synthèses), et mobiliser des moyens humains dédiés pour rendre ces informations compréhensibles et utilisables.*
- *Conditionner les financements publics à un transfert systématique des données, dans le respect des règles déontologiques et réglementaires.*
- *Organiser la coopération avec les agents de terrain, pour assurer la remontée régulière des données et leur diffusion vers les niveaux décisionnels.*

## Croiser les données et les bancariser

La transparence des données est un enjeu revendiqué et incontournable dans une gestion collective moderne. C'est la condition d'une adhésion aux politiques proposées pour affronter les défis de l'eau et qui doivent être comprises et admises par le plus grand nombre.

**Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :**

- *Construire un dispositif d'indicateurs utiles à la gestion et facile à réaliser (observatoire)*
- *Soutenir la montée en compétence des opérateur.ices locaux, afin de favoriser l'appropriation des enjeux, outils et données liées au SAGE.*
- *Mettre en exergue chaque année les principaux enseignements*

## COMMUNIQUER ET FORMER SUR LES ENJEUX LIÉS A L'EAU

Sur ce territoire fortement artificialisé, il est nécessaire de développer la sensibilisation, la formation et le partage de retours d'expériences. Afin de créer les conditions de mise en œuvre des actions sur le territoire, la connaissance et la compréhension des enjeux est indispensable par le plus grand nombre.

### Développer la sensibilisation aux enjeux liés à l'eau

La sensibilisation aux enjeux de l'eau doit être systématiquement intégrée à l'échelle du territoire, en poursuivant et renforçant les actions existantes. Cela inclut la mise en place d'une boîte à outils partagée entre les membres de la CLE, avec des supports d'animation, et de communication pour centraliser les actions. Ces outils permettront de maintenir un lien direct avec le SAGE NRG et de soutenir les échanges inter-structures.

Il est impératif de viser tous les publics, des jeunes aux professionnels, en particulier les acteurs du tourisme et les agriculteurs. Les enseignants, en particulier dans les lycées agricoles, devront être sensibilisés aux enjeux locaux de l'eau, afin d'intégrer ces enjeux dans leurs projets pédagogiques. Des événements de sensibilisation réguliers doivent être organisés pour maintenir un contact constant avec les habitant.es du territoire.



### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Construire une culture commune de l'eau à travers le territoire, en intégrant les enjeux liés à l'eau dès l'école élémentaire et dans les projets pédagogiques des établissements scolaires.
- Renforcer et pérenniser les actions de sensibilisation existantes
- Créer et diffuser des outils pédagogiques partagés pour toutes les structures.
- Former les enseignants à intégrer les enjeux de l'eau dans leurs projets pédagogiques.
- Organiser des événements annuels de sensibilisation pour le grand public, les jeunes, et les acteurs du territoire.
- Valoriser le patrimoine matériel et immatériel lié à l'eau

## Développer la formation aux enjeux liés à l'eau

La formation aux enjeux de l'eau, adaptée aux spécificités du territoire, doit être renforcée. Il est déterminant de rendre ces formations accessibles aux élu.es, aux professionnel.les de l'eau, ainsi qu'aux acteur.rices du territoire (agriculture, tourisme, urbanisme, industrie), pour les sensibiliser à une gestion durable de la ressource en eau.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Informer les acteur.rices de l'eau sur le SAGE et les événements locaux pour favoriser leur réactivité et leur implication.
- Développer des modules de formation spécifiques pour les différents acteur.rices (agriculteur.ices, entreprises, etc.).
- Créer une boîte à outils pour faciliter la diffusion des informations et des formations auprès des partenaires.
- Valoriser la formation continue pour tous.les les professionnel.les, en intégrant les acteur.ices de l'eau du territoire dans les modules proposés.
- Renforcer les moyens humains et financiers nécessaires pour le déploiement de ces actions de formation à l'échelle du territoire.

## SOUTENIR L'INNOVATION ET LES EXPERIMENTATIONS

### Développer la mise en réseau et la valorisation du retour d'expérience

L'expérimentation, la mise en réseau et le partage de retours d'expériences seront des leviers significatifs à activer pour actualiser et étendre les actions sur le territoire.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Diffuser le retour d'expérience dans tous les domaines en lien avec les axes stratégiques du SAGE
- Développer la coopération entre les acteurs pour une culture commune sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et humides, et sur ceux de l'adaptation au changement climatique

### Créer un conseil scientifique pour éclairer la CLE NRG

Un conseil scientifique est nécessaire pour apporter une expertise partagée et soutenir la CLE sur des enjeux spécifiques, tels que le réchauffement climatique ou les polluants émergents. Ce conseil doit être composé d'expert.es variés et de structures de recherche. Son rôle est de guider la CLE dans ses prises de décision et de l'informer sur les innovations et expérimentations possibles.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- Recenser les membres du Conseil scientifique, en le dimensionnant de manière adéquate.
- Accompagner la CLE : répondre aux sollicitations, mais aussi proposer des informations et valoriser des initiatives inspirantes.
- Effectuer un benchmark sur d'autres conseils scientifiques pour identifier les meilleures pratiques.

- *Analyser et échanger sur les expérimentations et recherches d'autres territoires pour nourrir les travaux du SAGE.*



## Impulser et soutenir la recherche et l'innovation

La recherche et l'innovation devront être développées sur le territoire. Les recherches et projets expérimentaux en lien avec les enjeux liés à l'eau seront soutenus, par exemple relatifs aux économies d'eau, solutions fondées sur la nature, mécanismes de transferts des pollutions, gestion d'alimentation eaux superficielles, hydroélectricité et gestion des petites retenues d'eau collinaires.

Les micropolluants, les polluants émergents non encore suivis ou les transferts de polluants sol-eau représentent un enjeu majeur pour le territoire à expertiser. Un soutien aux démarches d'innovation et de recherche concernant le suivi des polluants, leur identification, et les mécanismes de transfert devra être développé. Les expérimentations et innovations dans le domaine de l'érosion ou des pollutions bactériennes seront aussi importantes.

La recherche de ressources potentielles souterraines pouvant alimenter le territoire en eau potable devra être impulsée, en lien avec le SAGE Eaux Souterraines de Gascogne et l'inter SAGE Garonne. Par ailleurs, le transfert potentiel d'eau directement de zone de montagne, vers la Gascogne mérité d'être étudié. Cette approche pourrait permettre de limiter les pertes par évaporation et infiltration, optimisant ainsi la gestion des ressources en eau.

### Axes de travail indicatifs possibles pour la suite PAGD/Règlement :

- *Mettre en place des projets expérimentaux portant sur la gestion des polluants émergents, l'érosion des sols, les pollutions diffuses et leur transfert sol-eau.*
- *Développer un projet de recherche sur les ressources ou transferts eau potable supplémentaires possibles (nappes souterraines transfert eaux superficielle...).*
- *Tester des méthodes innovantes pour réduire la consommation d'eau, en particulier dans les secteurs agricoles, industriels et touristiques.*
- *Tester des techniques innovantes d'amélioration de gestion de l'eau,*
- *Tester des modalités de gestion innovante des retenues collinaires*

# SYNTHESE DES DEFIS ET ORIENTATIONS

## STRATÉGIE DU SAGE NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE DÉCLINÉE PAR ORIENTATIONS

**DÉFI 1 ORGANISER LE TERRITOIRE À MOYEN ET LONG TERMES AFIN DE FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**



- OR. 1.1** DÉFINIR DES TRAJECTOIRES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION A MOYEN ET LONG TERMES
- OR. 1.2** PROJETER L'ÉVOLUTION DES USAGES POUR MAINTENIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF



DEFI		ORIENTATION		AXE		
1	Organiser le territoire à moyen et long termes afin de faire face au changement climatique	1.1	Définir des trajectoires d'adaptation et d'atténuation à moyen et long termes	Adapter les trajectoires aux évolutions constatées		
				Impulser l'atténuation et suivre les effets		
		1.2	Projeter l'évolution des usages pour maintenir un territoire attractif	Projeter l'évolution du territoire et des usages		
				Maintenir sur le long terme un territoire attractif sur le plan économique		
Mettre en place un projet de territoire pour la gestion de l'eau pour les rivières de Gascogne						
				Concilier le développement des énergies renouvelables et la préservation des milieux et de l'eau		
2	Mettre l'eau, les sols et le végétal au cœur du devenir du territoire	2.1	Ralentir le cycle de l'eau, urbain et rural, en favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols	Développer et valoriser la connaissance à l'échelle des bassins versants		
				Promouvoir l'infiltration de l'eau dans les sols et la végétalisation en contexte urbain et rural		
		2.2	Développer une stratégie d'accompagnement et de maîtrise foncière à l'échelle des bassins versants	Mettre en compatibilité les documents d'urbanisme avec les enjeux liés à l'eau		
				Faciliter la coordination des politiques urbaines et rurales pour la prévention de l'érosion et du ruissellement		
				Accompagner et contractualiser avec les propriétaires et gestionnaires fonciers		
				Inciter les collectivités à mettre en place une veille pour la contractualisation et l'achat de foncier		
		2.3	Connaître, préserver et restaurer le fonctionnement des cours d'eau et de leurs habitats	Prendre en compte les espaces de mobilité		
				Prendre en compte les axes de ruissellement		
				Prendre en compte les zones d'expansion de crue		
				Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des rivières		
				Préserver les petits cours d'eau (non réalimentés)		
				Restaurer, développer et protéger les ripisylves		
2.4	Connaître, préserver et restaurer les milieux humides	Préserver et restaurer les habitats naturels liés aux cours d'eau				
		Améliorer et partager la connaissance				
		Préserver les zones humides				
		Impulser la restauration des zones humides et mares				
				Promouvoir l'infiltration de l'eau dans les sols et la végétalisation en contexte urbain et rural		
3	Prévenir les problèmes de pollution à la source par une nouvelle gestion de l'espace et des pratiques	3.1	Développer et diffuser la connaissance liée à la qualité de l'eau	Améliorer le réseau de suivi de la qualité et développer le réseau de suivi température		
				Mettre en place un réseau d'expertise sur les sources de pollutions		
				Rendre accessible et partager la connaissance sur la qualité de l'eau et son évolution		
		3.2	Développer et prioriser la lutte contre les pollutions diffuses	Impulser la définition d'aires d'alimentation de captage d'eau potable sur le territoire		
				Impulser le lien entre tous les acteurs du territoire sur les aires d'alimentation de captage		
				Renforcer le système de conseil et d'accompagnement auprès des agriculteurs		
						Accompagner la diversification des cultures, les filières agricoles locales résilientes et les niches
		3.3	Développer et optimiser la lutte contre les pollutions ponctuelles	Définir les débits de salubrité pour chaque vallée		
				Maintenir l'amélioration des performances de traitement au niveau des sources de pollutions ponctuelles		
		3.4	Anticiper les risques sanitaires	Coordonner les actions liées à l'Assainissement Non Collectif		
Prévenir l'aggravation du risque cyanobactéries						
				Diminuer les risques liés aux micropolluants et polluants émergents		

DEFI		ORIENTATION		AXE
4	Réduire le risque quantitatif et arbitrer un juste partage de l'eau	4.1	Actualiser la connaissance et les référentiels quantitatifs	Adapter le réseau de mesures et le suivi de données
				Actualiser le référentiel de données à enjeu réglementaire
		4.2	Mettre en œuvre la sobriété pour sécuriser les usages en cohérence avec le plan national Eau	Faire des économies d'eau
				Suivre et quantifier les économies d'eau
		4.3	Proposer un juste partage de l'eau	Actualiser le référentiel de données liées aux usages
				Prioriser et partager équitablement
4.4	Optimiser la gestion de l'eau brute et la gestion de crise	Optimiser la gestion de l'eau brute		
		Améliorer la gestion de crise		
4.5	Optimiser la gestion de l'eau brute et la gestion de crise	Prioriser et partager équitablement		
		Optimiser la gestion de l'eau brute		
5	S'organiser collectivement, diffuser la connaissance et innover	4.6	sécuriser, Optimiser, et augmenter la ressource du territoire pour assurer la transition	Améliorer la gestion de crise
				Prioriser et partager équitablement
				Optimiser la gestion de l'eau brute
				Améliorer la gestion de crise
				Maintenir en état les infrastructures existantes
				Sécuriser l'affectation des ressources hydroélectriques de la Neste au soutien d'étiage, pour l'intérêt général
5.1	Organiser la gouvernance et la coopération	Sécuriser le maintien et le remplissage des retenues structurantes existantes	Créer des ouvrages structurants en Gascogne pour réduire le risque de défaillance du système Neste, en les inscrivant dans un projet de territoire et en accompagnant la transition sur le long terme	
			Optimiser les retenues collinaires existantes et en créer sous conditions	
			Renforcer le rôle de la CLE en tant qu'acteur majeur de la gouvernance locale de l'eau	
			Inscrire le périmètre du SAGE dans le cadre de gestion plus large d'un futur EPTB tout en préservant son ancrage local	
5.2	Développer, conserver et partager la connaissance transversale	Harmoniser l'application de la réglementation à l'échelle du SAGE	Impulser la coopération à l'échelle des bassins versants	
			Intégrer les citoyen.nes du territoire aux travaux de la CLE	
			Renforcer la circulation, l'accessibilité et la valorisation des données au service du projet de territoire	
			Croiser les données et les bancaiser	
5.3	Communiquer et former sur les enjeux liés à l'eau	Développer la sensibilisation aux enjeux liés à l'eau	Développer la formation aux enjeux liés à l'eau	
			Développer la mise en réseau et la valorisation du retour d'expérience	
5.4	Soutenir l'innovation et les expérimentations	Créer un conseil scientifique pour éclairer la CLE NRG	Impulser et soutenir la recherche et l'innovation	

La CLE s'est réunie le 12 mars 2025 sous format d'atelier afin de travailler plus précisément sur la stratégie avant l'approbation finale qui a eu lieu le 4 juin 2025.

Afin de préparer le PAGD et règlement du futur SAGE, une priorisation des orientations a été faite lors de cet atelier par les membres de la CLE.

Enjeux/Défis	Orientations	Nombre de votes
<b>DEFI N°1</b> <b>Organiser le territoire à moyen et long termes afin de faire face au changement climatique</b>	DEFINIR DES TRAJECTOIRES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION A MOYEN ET LONG TERMES	16
	PROJETER L'EVOLUTION DES USAGES POUR MAINTENIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF	6
<b>DEFI N°2</b> <b>Mettre l'eau, les sols et le végétal au cœur du devenir du territoire</b>	RALENTIR LES CYCLES DE L'EAU, URBAIN ET RURAL, EN FAVORISANT L'INFILTRATION DE L'EAU DANS LES SOLS	36
	DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MAITRISE FONCIERE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS	7
	CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU ET DE LEURS HABITATS	15
	CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES	17
<b>DEFI N°3</b> <b>Prévenir les problèmes de pollution à la source par une nouvelle gestion de l'espace et des pratiques</b>	DEVELOPPER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE LIEE A LA QUALITE DE L'EAU	7
	DEVELOPPER ET PRIORISER LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES	21
	DEVELOPPER ET OPTIMISER LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES	1
	ANTICIPER LES RISQUES SANITAIRES	3
<b>DEFI N°4</b> <b>Réduire le risque quantitatif et arbitrer un juste partage de l'eau</b>	ACTUALISER LA CONNAISSANCE ET LES REFERENTIELS QUANTITATIFS	2

	PROPOSER UN JUSTE PARTAGE DE L'EAU	22
	METTRE EN ŒUVRE LA SOBRIETE POUR SECURISER LES USAGES EN COHERENCE AVEC LE PLAN NATIONAL EAU	4
	OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU ET LA GESTION DE CRISE	5
	OPTIMISER, SECURISER ET AUGMENTER LA RESSOURCE STOCKEE DU TERRITOIRE POUR ASSURER LA TRANSITION	31
<b>DEFI N°5</b> <b>S'organiser collectivement,</b> <b>diffuser la connaissance et</b> <b>innover</b>	ORGANISER LA GOUVERNANCE ET LA COOPERATION	13
	DEVELOPPER, CONSERVER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE TRANSVERSALE	1
	COMMUNIQUER ET FORMER SUR LES ENJEUX LIES A L'EAU	8
	SOUTENIR L'INNOVATION ET LES EXPERIMENTATIONS	7